onjour,

4 travaux apportent nombre d’éléments nouveaux ou une vision globale d’une problématique :

- L’étude relative à l’accompagnement des créations/reprises, 3 ans après leur mise en œuvre, conduite par 3 organismes référents, la CDC, le BIT et les services du Premier Ministre via France Stratégie (ex commissariat à la stratégie et à la prospective) ; cette étude fait le point sur l’impact de l’accompagnement proposé par 5 réseaux auxquels la CDC participe au financement, mettant en avant non seulement pérennité et emplois créés, mais aussi le repositionnement dans l’emploi des créateurs bénéficiaires , même quand ces derniers ont cessé leur activité indépendante.

- Le rapport sur le financement des TPE, conduit par la Médiation du crédit, s’appuyant à la fois sur l’ensemble des travaux récents conduits, mais aussi sur un groupe de travail constitué notamment des banques et des institutionnels représentant les TPE.

- 3 travaux trop rares sur la reprise d’entreprise, l’un par la CCI Paris-Ile-de-France (un des rares suivis annuels), deux autres issus de bilan annuel de Chambre de métiers et apportant quelques données chiffrées de référence.

- Une approche sur la dynamique territoriale, montrant l’importance première du flux de population dans l’évolution du PIB, devançant la structure de l’économie locale.

Une confirmation de l’évolution favorable du nombre de créateurs non auto-entrepreneurs sur les 12 derniers mois et des données renouvelées sur les auto-entrepreneurs (immatriculations, nombre d’actifs, chiffre d’affaires moyen annuel) et la confirmation que l’abandon de ce régime ferait perdre un flux important de créations.

Un rappel synthétique de l’APCE autour des créations par des personnes « immigrées » : un poids plus important que dans la population active, des créations plus employeurs que les entreprises créées par les français, mais moins d’accès au crédit bancaire et à l’accompagnement, avec des entreprises bien plus localisées dans la construction.

2 analyses autour de l’évolution des modes de consommation des français et leur impact dans le secteur des éco-activités

Et toujours la conjoncture, au sein des TPE en 2013, un peu moins défavorable qu’en 2012 (données de la FCGA), dans la perte d’emploi (données INSEE du 1er trimestre 2014) et le fait que les ETI soient plus créatrices d’emploi net que les grandes entreprises.

Bonne lecture et bon été

Bien cordialement

Analyses et études juin 2014

*J’ai repéré un certain nombre d’études et d’analyses qui m’ont semblé utiles pour enrichir l’approche de l’entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d’entreprise ; j’en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j’ai voulus plus explicites ou en complétant l’analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J’ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI*

Dans ce document :

Création d’entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

* Au cours des 12 derniers mois, les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 6,9%, mais les auto-entrepreneurs ont régressé de 6%. *Analyse André Letowski à partir des données brutes de l’INSEE*
* Fin février 2014, le réseau des Urssaf dénombre près de 974 000 auto-entrepreneurs « administrativement actifs » ; les ¾ ont connu des recettes, avec 9 212€ en moyenne annuelle,  *Acoss*
* Si les auto-entrepreneurs sont satisfaits de leur régime, ils restent prudents sur les réformes à venir, optant pour une cessation ou le recours à l’informel en cas de durcissement ; 13% seulement souhaite actuellement être accompagnés, « *Sondage Opinion Way pour l’Union des Auto-Entrepreneurs et la Fondation Le Roch*
* Les créateurs de nationalité étrangère non européenne sont 3,4% de la population active et 5% des créations « classiques » 2010 ; ils sont nettement plus présents dans le bâtiment et nettement moins dans les services. Ils ont moins recours au financement bancaire et à l’appui de structures dédiées, *APCE*
* Si 34% des entreprises ont un dirigeant de plus de 55 ans, nombre d’entre elles ne seront pas reprises ; les écarts entre les souhaits des repreneurs et la réalité du marché de la transmission sont un réel obstacle,  *Crocis, CCI Ile-de-France*

TPE, artisanat, PME

* Les Scop, un secteur en développement qui concerne d’abord des services et des unités de 10 à 249 salariés ; 44% des excédents ont été mis en réserves et 43% distribués aux salariés, *les scop*
* Le bilan proposé par la CMA de Loire-Atlantique permet d’appréhender la situation artisanale d’un territoire, en mettant à disposition des données peu souvent publiées en ce qui concerne les emplois (salariés, actifs), les reprises et les auto-entrepreneurs par activité,  *CMA Loire-Atlantique*
* En complément, trois chiffres peu connus au sein des TPE : 17% des chefs d’entreprises artisanales ont au moins 55 ans, 61% des entreprises ont au plus 5 ans d’ancienneté, 26% des chefs d’entreprise de moins de 35 ans sont des femmes contre 20% chez les plus de 35 ans (chiffres Rhône-Alpes),  *CRMA Rhône-Alpes*

Conjoncture

* Les TPE affichent à nouveau une situation défavorable en 2013 (-0 ,1%), mais moins qu’en 2012 (-2,2%), *FCGA*

Financement, aides financières publiques

* Le financement des TPE a été particulièrement travaillé dans un récent rapport de la Médiation du Crédit,  *Médiation du crédit*

Accompagnement des créations, des TPE et PME

* L’impact de l’accompagnement des réseaux d’appui est grandement positif, tant pour la pérennité des entreprises nouvelles, l’emploi créé, la réinsertion des chômeurs et des bénéficiaires de minima sociaux, même pour ceux qui ont cessé la création entreprise, *France Stratégie/BIT/CDC,*

Secteurs d’activité

* Services à la personne : L’emploi direct concerne majoritairement la garde d’enfants, et en second lieu le ménage/repassage, Le recours aux organismes prestataires (40% de l’activité globale du secteur contre 19% en 2002), concerne principalement l’assistance aux personnes âgées (60%) et dans une moindre mesure le ménage/repassage (30%), Dares
* La France est en retard dans l’économie numérique, *IGF*
* Les éco-activités (notamment la récupération) ont connu un accroissement de 5,6% alors que l’ensemble de l’économie ne croît que de 1,2%,  *Commissariat général au développement durable*
* Sept grands segments de touristes au niveau national, *Institut Montaigne, CCI Paris Ile-de-France*
* La moitié des dépenses de végétaux d’intérieur en mai sont le fait de la fête des mères,  *note de conjoncture horticulture*

Evolution des marchés

* En 2013, la dépense de consommation des ménagesse stabilise (+ 0,2% en volume), après son repli de 2012 (– 0,5%) ; les postes de consommation ont évolué en 10 ans (plus de dépenses de logement, de santé, moins de dépenses de loisirs, de véhicule auto,  d’alimentation…),  *INSEE Première*
* Des changements manifestes de modes de consommation où économie budgétaire et préoccupations de l’environnement se mêlent, *ADEME/Credoc*

Fiscalité des entreprises, réglementation

* La baisse de TVA sur la restauration et les cafés a été répercutée à long terme sur les prix du secteur de la restauration à hauteur d’environ 20%, *Insee*

Territoires

* Entre 1993 et 2011, l’évolution du PIB est d’abord le fait de l’évolution favorable du nombre d’habitants, nettement moins du fait de l’économie des territoires, *Insee*

L’emploi, le marché du travail

* Sur un an, 44 400 postes ont été supprimés dans les secteurs marchands (-0,3 %)*, Insee,*
* Ce sont les ETI qui ont opéré le plus de créations nettes, autant avec des emplois peu qualifiés qu’avec des emplois très qualifiés,  *Challenge*
* 10 familles différentes de métiers selon l’exposition aux risques professionnels,*Dares*

La formation, les jeunes

* 297 000 nouveaux apprentis en 2012 : 59% sont localisés dans des entreprises de moins de 10 salariés ; avant leur entrée en apprentissage, 40% n’ont aucun diplôme et 38% au moins le bac ; ces apprentis préparent un CAP/BEP pour 44%, un bac pour 23% et un diplôme de l’enseignement supérieur pour 31%, *Dares*

Rapports et propositions non commentés :

- « Doing business in France », invest in France, janvier

- « Bilan 2013, objectifs 2014 », DGCIS,

- « La nouvelles France industrielle ; point d’étape sur les 34 plans de la nouvelle France industrielle » Bercy, juin

- « Pas d’industrie, pas d’avenir ? », Les notes du Conseil d’Analyse Economique, n° 13, juin

- “The role of public support in the commercialisation of innovations », flash Eurobarometer 394, UE, mai

- « Développer des matériaux innovants et inventer de nouvelles façons de construire et rénover », objectifs 500 000, Rapport du groupe de travail 4, remis à Cécile Duflot, février

 - « Le commerce de gros, un acteur de poids à l’international », les chiffres du commerce extérieur, études et éclairages N° 48, juin

- « Etude sur les marchés de la location de cycles : quelles opportunités pour les fabricants », DGCIS, juin

- « Place de Paris 2020, La finance au service de l’économie », dossier de presse, Bercy, juin

- “Les revenus des médecins libéraux : une analyse à partir des déclarations de revenus 2008 », document de travail, série sources et méthodes N°45, DREES, juin

- « Les employeurs des salariés intermittents du spectacle », statistiques et indicateurs N°14 002, Pôle Emploi, juin

- « Près de la moitié de la population française est couverte par au moins une prestation versée par les Caf », l’essentiel N° 146, mai

- “Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers sensibles de la ville et des territoires ruraux fragilisés », Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, juin

- « rapport sur la fiscalité des ménages », groupe de travail sur la fiscalité des ménages, IGF, avril

- « Les dispositifs d’épargne salariale : mission d’évaluation, diagnostic sur les dispositifs », IGF/IGS, décembre 2013 »

Projets de loi

- « Projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises », dossier de presse, Bercy, juin

- « Principales mesures du projet de loi Artisanat, Commerce et Très petites entreprises », dossier de presse loi Pinel, mai

Guides

- « Artisan, commerçant, industriel : la protection sociale du créateur d’entreprise », URSSAF, à jour au 1er janvier 2014

Création d’entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

Au cours des 12 derniers mois, les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 6,9%, mais les auto-entrepreneurs ont régressé de 6%.

*Analyse André Letowski à partir des données brutes de l’INSEE*

La création en mai 2014 (en données brutes) est très proche de mai 2013 en ce qui concerne les auto-entrepreneurs (+0,6%), mais plus favorable aux autres créateurs (+6,7%).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mai | En nombre | En indice 100 au regard de 2009 |
| Auto-entrepreneurs | Autres créateurs | Total | Auto-entrepreneurs | Autres créateurs | Total |
| 2009 | 28 258 | 19 064 | 47 322 | 100 | 100 | 100 |
| 2010 | 29 350 | 19 842 | 49 192 | 104 | 104 | 104 |
| 2011 | 25 328 | 22 352 | 47 680 | 90 | 117 | 101 |
| 2012 | 25 139 | 17 796 | 42 935 | 89 | 93 | 91 |
| 2013 | 22 291 | 20 358 | 42 649 | 79 | 107 | 90 |
| 2014 | 21 987 | 20 380 | 42 367 | 78 | 107 | 90 |

Au cours des 12 derniers mois (entre juin 2013 et mai 2014), comparés aux 12 mois antérieurs (juin 2012-mai 1013), les créateurs non auto-entrepreneurs ont progressé de 6,9%, mais les auto-entrepreneurs ont régressé de 6% ; noter la régression marquée des auto-entrepreneurs depuis 2009/2010. Les créateurs non auto-entrepreneurs (NAE) ont connu des évolutions modestes depuis 2009-2010 (hors la chute de 2011-2013) ; par contre les auto-entrepreneurs (AE) font état d’une décrue permanente, passant de l’indice 100 en 2009-2010 à 78 en 2013-2014 ; de fait le % d’auto-entrepreneurs dans les créations totales est passé de 59 à 51%.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nombre cumulé au cours des 12 derniers moins | Indice base 100 en 2009-2010 (12 mois) |
|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|  NAE | 258 047 | 264 931 | 249 930 | 249 763 | 266 901 | 100 | 103 | 97 | 97 | 103 |
| AE | 371 671 | 312 877 | 301 100 | 293 113 | 275 696 | 100 | 84 | 81 | 79 | 74 |
| Total | 629 718 | 577 808 | 551 030 | 542 876 | 542 597 | 100 | 92 | 88 | 86 | 86 |
| % AE dans le total | 59 | 54 | 57 | 54 | 51 |  |  |  |  |  |

L’évolution des principales activités, au cours des 12 derniers mois fait apparaitre 3 groupes de création, dont un groupe majoritaire, celui des gains en créations non auto-entrepreneurs, prenant le pas sur les auto-entrepreneurs en chute ; le second concerne les activités qui connaissent des progressions dans les deux types de création, voire la stabilité en création classique et une hausse des auto-entrepreneurs et le 3éme une activité en chute, le commerce, dans les deux types de création. Le premier groupe rassemble 54% des créateurs NAE et 63% des AE, le second respectivement 29% et 18%.

Trois activités du premier groupe manifestent une forte évolution du nombre de création non auto-entrepreneur et une nette baisse des auto-entrepreneurs :

- les services aux particuliers (+18 et -15%) où les NAE sont en forte hausse en 2013-2014

- la construction que l’on dit en difficulté du fait de la conjoncture (+18% et une chute de 16% des auto-entrepreneurs), accentuée en 2013-2014 mais permanente depuis 2009-2010 ; *un doute subsiste dans cette activité, quant à la qualité de l’enregistrement des auto-entrepreneurs, par ailleurs inscrits au Répertoire des Métiers, qui serait comptabilisé comme entreprise classique (c’est du moins la réaction d’un de mes lecteurs assidus).*

- « l’industrie » (+25 et -5%), un secteur qui regroupe des activités industrielles au sens commun, mais autant d’activités qui ne sont pas industrielles (prothésistes dentaires, ébénistes, métiers d’art…) ; la hausse des NAE est très forte en 2013-2014, rattrapant les mauvais scores des années précédentes, sans atteindre la bonne situation 2009-2010.

- Trois secteurs, les activités financières, l’information-communication (activités informatiques notamment) et les services aux entreprises connaissent des évolutions plus modestes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1er groupe : progression des NAE et régression des AE | NAE (indice : base 100 en 2009-2010) | AE (indice : base 100 en 2009-2010) |
| Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 | Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 |
| « Industrie » | 13 539 | +24,9 | 84 | 67 | 69 | 94 | 14 532 | -5,1 | 89 | 94 | 103 | 85 |
| Services aux particuliers  | 17 623 | +18,5 | 122 | 103 | 91 | 97 | 37 013 | -15,0 | 57 | 67 | 73 | 81 |
| Construction | 45 400 | +18,2 | 122 | 103 | 91 | 97 | 33 766 | -16,0 | 65 | 77 | 83 | 83 |
| Activités financières | 11 316 | +7,6 | 109 | 101 | 101 | 109 | 2 018 | -4,0 | 103 | 108 | 86 | 90 |
| Services aux entreprises | 48 560 | +6,8 | 105 | 99 | 101 | 104 | 65 522 | -2,8 | 71 | 73 | 76 | 84 |
| Info-com | 9 677 | +6,0 | 106 | 100 | 104 | 106 | 16 704 | -8,7 | 74 | 81 | 81 | 76 |
| Sous-total | 146 115 |  |  |  |  |  | 174 555 |  |  |  |  |  |

Le 2éme groupe fait état de la progression des AE et des non AE dans la santé/éducation, les transports et les HCR (fait nouveau), alors que l’immobilier connait une évolution très favorable au sein des AE :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2er groupe : progression des NAE et des AE | NAE (indice : base 100 en 2009-2010) | AE (indice : base 100 en 2009-2010) |
| Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 | Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 |
| Transports | 6 957 | +12,2 | 108 | 96 | 104 | 108 | 4 950 | +58,9 | 181 | 14 | 100 | 93 |
| Santé, éducation | 28 341 | +8,3 | 132 | 122 | 119 | 113 | 33 375 | +2,2 | 111 | 109 | 101 | 101 |
| HCR | 19 244 | +5,3 | 105 | 100 | 96 | 103 | 8 639 | +4,8 | 99 | 95 | 95 | 91 |
| Immobilier | 13 431 | +0,4 | 97 | 97 | 114 | 116 | 2 712 | +19,9 | 98 | 82 | 93 | 97 |
| Sous-total | 77 973 |  |  |  |  |  | 49 676 |  |  |  |  |  |

Le commerce, seul secteur d’activité en déclin, dans l’un et l’autre type de création (-6% pour les NAE et -13% pour les NAE) compte tout de même pour prés de 20% des créations (17% des NAE et 19% des AE) ; ce déclin est observé depuis 2009-2010 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3er groupe : Régression des NAE et des AE | NAE (indice : base 100 en 2009-2010) | AE (indice : base 100 en 2009-2010) |
| Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 | Nombre en 2013-2014 | Evol 12 moisAnnée N et N+1 | Indice2013-2014 | Indice 2012-2013 | Indice 2011-2012 | Indice 2010-2011 |
| Commerce | 48 713 | -6,2 | 80 | 86 | 88 | 96 | 51 499 | -13,0 | 68 | 78 | 80 | 96 |

*Ceci étant le décalage avec les données Acoss n’est pas sans interroger : 316 381 nouveaux inscrits en 2013 selon l’Acoss contre 274 942 selon l’Insee (un écart de 41 439, dont 28 000 sont le fait d’activités non prises en compte dans Sirene de l’INSEE).*

Fin février 2014, le réseau des Urssaf dénombre près de 974 000 auto-entrepreneurs « administrativement actifs » ; les ¾ ont connu des recettes, avec 9 212€ en moyenne annuelle.

*« Bilan du dispositif auto-entrepreneur à fin février 2014 », communiqué de presse Acoss du 18 avril*

818 920 étaient en activité en début d’année ; en cours de l’année, 316 381 nouveaux ont été immatriculés et 195 299 radiés (surtout pour non activité), soit un stock final de 154 900 de plus qu’en fin d’année 2012 ; les flux d’immatriculation semblent se stabiliser.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
| Nouveaux inscrits | 334 849 | 408 871 | 318 916 | 333 426 | 316 381 |
| Radiés | 24 668 | 97 104 | 212 071 | 243 299 | 195 299 |
| Stock en fin d’année | 310 181 | 621 948 | 728 793 | 818 920 | 949 002 |
| Evol N/N-1 |  | +100,5 | +17,2 | +12,4 | +14,8 |

53% des auto-entrepreneurs (485 200 auto-entrepreneurs) dégagent un chiffre d’affaires au quatrième trimestre 2013 (moyenne de 3 392€) ; parmi ceux qui dégagent des recettes, 42% ont reçu moins de 1 500€, 40% de 1 501€ à 6 000€ et 18% plus de 6 000€ (dont 6% plus de 10 000€).

Le chiffre d’affaires moyen en 2013 a été de 9 212€, en baisse de 2% au regard de 2012 ; les ¾ des auto-entrepreneurs en activité ont réalisé des recettes au cours de 2013.

La situation par grande activité montre un net décalage en ce qui concerne les recettes moyennes (entre 16 148€ et 5 545€) : plus de 12 000€ annuels pour des activités comme l’hébergement, la restauration, la construction, les activités immobilières, moins de 8 000€ dans des activités comme l’éducation, la santé, les autres services aux particuliers, l’édition/audiovisuel, les arts et spectacles et des activités du type couture, retouche, imprimerie :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité | Comptes actifs en 2013 | CA moyen 2013 | Evol nombre comptes actifs 2013/2012 | Evol CA moyen 2013/2012 |
| Total dont  | 703 108 | 9 121 | +10,9 | -2,0 |
| Hébergement | 4 366 | 16 148 | +11,9 | +2,5 |
| Restauration | 15 072 | 13 474 | +11,7 | -3,3 |
| Activités immobilières | 6 976 | 12 739 | +6,7 | +1,3 |
| Construction | 97 246 | 12 316 | +11,6 | -1,9 |
| Commerce de gros | 14 654 | 11 542 | °12,8 | -2,0 |
| Commerce auto et cycles | 13 623 | 11 457 | +19,3 | -6,5 |
| Activités juridiques, de conseil et d’ingénierieDont architecture, contrôle technique | 55 597 | 10 932 | +6,5 | -2,4 |
| Activités financières | 3 116 | 10 360 | +9,6 | -0,2 |
| Activités de soutien aux entreprises dont aménagement paysager | 43 38 | 8 682 | +10,3 | - 0,4 |
| Commerce de détail | 100 200 | 8 599 | +7,6 | -4,1 |
| Industrie du meuble, manufacturière diverse, et réparations | 16 421 | 8 463 | +12,0 | -4,6 |
| Activités scientifiques et techniques en direction des entreprises | 47 661 | 8 239 | +9,7 | -3,5 |
| Transports | 4 290 | 8 115 | +23,9 | -6,5 |
| Activités informatiques | 26 766 | 8 049 | +6,8 | -2,3 |
| Education | 59 132 | 7 957 | +15,1 | -0,2 |
| Santé | 28 563 | 7 512 | 22,2 | +4,2 |
| Services autres aux particuliers | 89 391 | 7 434 | +7,8 | +3,1 |
| Industrie bois (fab articles en bois), papier dont imprimerie | 7 488 | 6 885 | +19,7 | -4,3 |
| Edition, audiovisuel | 8 235 | 6 687 | +22,3 | -2,4 |
| Industrie habillement dont retouches, textiles, cuir | 8 608 | 5 545 | +16,5 | -3,2 |

62% des auto-entrepreneurs de 2013 sont des hommes et 38% des femmes ; 19% ont moins de 30 ans, 53% de 30 à 50 ans, 17% de 50 à 59 ans et 11% 60 ans et plus.

Si les auto-entrepreneurs sont satisfaits de leur régime, ils restent prudents sur les réformes à venir, optant pour une cessation ou le recours à l’informel en cas de durcissement ; 13% seulement souhaite actuellement être accompagnés.

*« Regards croisés sur l’auto-entrepreneuriat », Observatoire de l’auto-entrepreneur : Sondage Opinion Way pour l’Union des Auto-Entrepreneurs et la Fondation Le Roch »*

*Echantillon de 1051 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, interrogées en ligne en avril et de 808 créateurs d’auto-entreprise, représentatif des auto-entreprises créées il y a plus de 6 mois, interrogés par téléphone.*

Ce qu’en disent les français : un régime qui convient, à améliorer

Pour 86% des français « les auto-entrepreneurs sont des personnes qui s’engagent, cherchent des solutions » (dont « plutôt » 58%) ; cette appellation convient aux ¾ de français; 13% seulement souhaiteraient que soit supprimé ce régime ou réduit certains avantages, alors que 20% voudraient qu’il soit considérablement renforcé.

23% disent avoir eu recours à un auto-entrepreneur ; s’il n’exerçait plus, la moitié en chercherait un autre, 30% ferait appel à une entreprise classique, 9% au travail illégal et 6% renoncerait à leur projet.

Les auto-entrepreneurs sont aussi satisfaits de leur régime, mais prudents en ce qui concerne son avenir ; s’il était modifié de façon moins favorable, seuls 1/3 poursuivrait sous la forme d’une entreprise classique.

Pour 90% des auto-entrepreneurs, ce régime convient (dont 51% tout à fait) ; ceci étant, seuls 57% sont attachés à cette appellation (18% très attachés) et 24% n’y sont pas du tout attachés ; la moitié estime que « Le fait d'être auto-entrepreneur donne le sentiment d'appartenir à un groupe, une communauté, avec ses propres intérêts à défendre».

Pour 93% des auto-entrepreneurs, « C'est plutôt une réussite pour les auto-entrepreneurs d'avoir sauvegardé les principes du régime », mais 77% « craignent que d'autres réformes du gouvernement veuillent à nouveau modifier ce régime » ; face à cette éventualité, 64% sont prêts à se mobiliser ; 23% seulement pensent que les « grands syndicats patronaux sont attentifs aux préoccupations des auto-entrepreneurs »

Si ce régime devenait moins intéressant, la moitié cesserait, 32% poursuivrait leur activité sous un autre statut (EURL, EIRL, SARL, SAS), 17% poursuivrait aussi leur activité, mais « moins formellement ». 16% estime qu’une modification moins favorable, aurait un impact très important sur leur revenu, plutôt important pour 40% et peu ou pas important pour 43%.

La moitié estime que leur activité d’auto-entrepreneurs génère la partie la plus importante de leurs revenus personnels ; ceci étant, interrogé sur la part des revenus de l’activité en auto-entrepreneuriat, au sein de l’ensemble des revenus du foyer (allocations incluses), 25% l’estime à plus de 50%, et 55% à moins de 30% :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Moins de 10% | De 10 à 30% | De 30 à 50% | DE 50 à 99% | 100% |
| Répartition | 26 | 29 | 16 | 17 | 8 |

Quel objectif est poursuivi ? Quelles priorités ? L’insistance est portée sur le fait de se rémunérer au minimum au smic et sur le fait de faire face à ses échéances, peu au développement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | L’objectif avant tout | Le nouvel entrepreneur essaie avant tout (cité en premier) |
|  | Un chiffre d’affaires qui progresse, un succès | Dégager un salaire au moins égal au Smic | Pouvoir payer charges et obligations légales | Assurer un minimum de CA | Se payer au minimum au Smic | Payer sesfournisseurs | Faire les investissementsNécessaires pour grandir |
| Les auto-entrepreneurs | 55 | 42 | 33 | 24 | 17 | 8 | 8 |
| Les français | 63 | 36 | 23 | 27 | 26 | 16 | 8 |

13% seulement ressentent un besoin d’accompagnement ; si tel est le cas, celui-ci vise le commercial (48%), la gestion/comptabilité (47%), l’administratif (42%), le développement personnel (28%) et l’expertise métier/secteur (28%).

Plus largement parmi l’ensemble des auto-entrepreneurs interrogés, la moitié souhaiterait recevoir de l’information sur leur statut, 42% être aidés dans le développement commercial de leur activité, 25% pour « déclarer leurs comptes », 20% être informés sur leur secteur d’activité et les formations existantes.

Pour ce faire, 3 interlocuteurs sont cités : les CCI pour 64%, l’Union des Auto-Entrepreneurs (59%), l’APCE (32%).

Les créateurs de nationalité étrangère non européenne sont 3,4% de la population active et 5% des créations « classiques » en 2010 ; ils sont nettement plus présents dans le bâtiment et nettement moins dans les services. Ils ont moins recours au financement bancaire et à l’appui de structures dédiées

*« La création d’entreprises par les créateurs de nationalité étrangère hors Union européenne », Statistiques en bref, APCE, juin*

Les immigrés hors UE sont 1 million d’actifs (3,4% de la population active) et 4% des créations d’entreprise en 2010 (5% des créations classiques et 3% des auto-entrepreneurs), soient 25 000 environ.

En termes de profil de l’entreprise, 32% ont crée en société ; s’ils sont moins nombreux que les français comme auto-entrepreneurs, ils s’y investissent davantage (68% en font leur activité principale contre moins de la moitié pour les français).

Ils sont bien plus présents que les français en entreprises « classiques » dans le bâtiment (38% contre 19), autant dans les HCR (8 contre 7,4%) et dans le commerce (25 contre 25), nettement moins dans les services aux entreprises (11 contre 23%) et dans les services aux particuliers (6 contre prés de 13%).

22% des entreprises classiques sont employeurs au démarrage, avec en moyenne 2,74 salariés par entreprise (plus que les français).

Par contre, ils disposent de moins de capitaux au démarrage : 57% des entreprises classiques ont réuni moins de 8 000€ au démarrage (plus que les français, 44%) et 22% plus de 16 000€ (39% pour les français) ; 30% ont eu recours à l’emprunt bancaire (40% les français).

En termes de profil des dirigeants des entreprises classiques, on y trouve un peu moins de femmes (26% contre 29), une même proximité pour les moins de 30 ans (17% contre 18,5), mais moins de 50 ans et plus (13% contre 20). Par contre, l’importance des chômeurs et des salariés avant la création est proche (respectivement 30% contre 33 et 36 contre 32) ; noter que 29% avaient déjà crée une entreprise dans le passé.

En termes de motivation, s’ils sont autant motivés par l’indépendance (64 contre 61), ils le sont moins pas le goût d’entreprendre (27 contre 44%) ; le fait d’être sans emploi compte davantage (35 contre 24%), moins l’opportunité (14 contre 22) ou l’idée nouvelle (8 contre 14) ; par contre comme les français, la perspective d’augmenter leurs revenus n’est pas essentielle (29% contre 27).

Les créateurs « immigrés » d’entreprise classique ont davantage monté seul leur projet (35% contre 28), ont moins fait appel à des structures dédiées (18 contre 28) ou à des « spécialistes » du type expert-comptable (11 contre 23) ; ils ont par contre fait appel au même niveau à la famille (30 et 30), au conjoint (24 contre 21).

Si 34% des entreprises ont un dirigeant de plus de 55 ans, nombre d’entre elles ne seront pas reprises ; les écarts entre les souhaits de repreneurs et la réalité du marché de la transmission sont un réel obstacle.

*« Panorama 2014 de la cession-reprise d’entreprises en Ile-de-France », Crocis, CCI Ile-de-France*

*Transmission d’entreprises en Ile-de-France n° 7, juin*

*Source : fichier consulaire CCI Paris Ile-de-France des entreprises inscrites au RCS*

Plus d’une entreprise francilienne sur trois est dirigée par un chef d’entreprise âgé de 55 ans ou plus **soit 281 400 entreprises,** dont 31% d’employeurs **(59 300 entreprises).**

**68**% des entreprises **concernées appartiennent au secteur des services**; le commerce représente 20%, la construction et l’industrie respectivement 7% et 5% de ces entreprises.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Services | Commerce | Construction | Industrie |
| Sans salarié | 139 100 | 34 600 | 12000 | 7 400 |
| Répartition en % | 73 | 62 | 57 | 55 |
| Employeur de 1 à 49 salariés | 52 100 | 21 240 | 8 900 | 5 960 |
|  Dont de 1 à 5 sal en % | 19 | 27 | 30 | 25 |
|  Dont de 6 à 19 sal en % | 7 | 8 | 9 | 14 |
|  Dont de 20 à 49 sal en % | 2 | 2 | 3 | 5 |

Selon les secteurs d’activité, ce sont en moyenne 34% des dirigeants qui ont plus de 55 ans (de 34 à 37% selon les secteurs d‘activité sauf la construction avec 24%). Les plus de 55 ans augmentent nettement quelque soit le secteur d’activité avec la tranche de taille (proximité de l’ensemble des secteurs d’activité sauf la construction) : 31% pour les sans salarié (construction, 21%), 35% pour les 1 à 5 salariés (construction, 25%), 37% pour les 6 à 9 salariés (construction, 30%), 38% pour les 10 à 19 salariés (construction, 25%), et 43% pour les 20-49 salariés (cette fois la construction est à 42% comme la moyenne).

La question de la reprise se pose par ailleurs différemment selon la taille de l’entreprise : nombre des 193 000 entreprises sans salarié (dont des auto-entrepreneurs) ne seront que partiellement transmises ; par ailleurs, le commerce constitue une problématique à part (plus de commerces à céder que de repreneurs potentiels, ce qui motive l’achat d’un commerce n’est pas forcément l’entreprise, mais plus souvent l’emplacement de la boutique) ; enfin pour les moyennes et grandes entreprises (50 salariés et plus), leur disparition, faute de repreneurs, paraît peu probable lorsqu’elles affichent une bonne santé économique.

Il est d’ailleurs communément admis qu’environ 60 % des transmissions d’entreprises se font sur le « marché caché » (transmissions familiales, reprise par un salarié, transmissions pour lesquelles les deux parties se sont rencontrées via un réseau ou un contact commun) et 40 % sur le « marché ouvert ».

Le réseau Transentreprise Ile-de-France animé par la CCI Paris Ile-de-France dispose de nombreuses informations, permettant d’apprécier la situation du marché de la cession et de la reprise d’entreprises en Ile-de-France, et de dresser un profil-type de l’entrepreneur cédant ou du repreneur.

Les cédants : 66% ont entre 50 et 69 ans ; 70% sont motivés par la retraite, 53% déclare anticiper cette retraite tandis que 17% souhaitent un départ en retraite proche

Les cédants de PME ou de commerces présentent deux profils types différents :

\* les dirigeants souhaitant transmettre une PME sont plus âgés (âge médian de 62 ans, contre 58 ans pour un cédant de commerce) ; l’anticipation de retraite ou le départ en retraite motive 75% des cessions de PME, contre 65 % des cessions de commerces.

Les profils des repreneurs sont également différents.

\* Les repreneurs de PME sont plus âgés avec un âge médian de 48 ans (seulement 12% ont moins de 40 ans), alors que les repreneurs de commerce ont un âge médian de 44 ans mais ils sont 36% à avoir moins de 40 ans.

\* 64% des repreneurs de PME ont un diplôme de niveau Bac + 5 voire plus, contre 29% pour le commerce

Les écarts entre, d’un côté, les souhaits des repreneurs potentiels et de l’autre, la réalité du marché de la transmission sont importants :

\* 40% des repreneurs souhaitent prendre la direction d’un commerce et 60% d’une PME ; or, parmi la population d’entreprises à reprendre 52% sont des commerces et 48% des PME.

\*même type d’écart en ce qui concerne la taille : aucun repreneur ne souhaite être à la tête d’une entreprise sans salarié, alors que 31 % des entreprises à céder n’ont pas de salarié ; 54% des repreneurs souhaitent diriger une entreprise de 10 salariés ou plus, alors que seulement 19% des entreprises à reprendre ont un tel effectif.

\* Même type d’écart encore en ce qui concerne le chiffre d’affaires : 82% des repreneurs potentiels de commerce souhaitent une entreprise dont le chiffre d’affaires est compris entre 100 et 500 k€, tandis que seulement la moitié du marché (51 %) est composée de telles entreprises.

Aucun repreneur de PME ne veut reprendre une entreprise dont le chiffre d’affaires est inférieur à 100 k€, alors que ces entreprises représentent 9% du marché ; 62% souhaitent diriger une entreprise dont le chiffre d’affaires est compris entre 1 et 10 M€, alors que ces entreprises ne représentent que 35% du marché.

TPE, artisanat, PME

Les Scop, un secteur en développement qui concerne d’abord des services et des unités de 10 à 249 salariés ; 44% des excédents financiers ont été mis en réserves et 43% distribués aux salariés.

*« Les scop : les ambitions des salariés co-entrepreneurs » ; dossier de presse des scop, mars*

En 2008, le nombre de Scop et Scic était de 1 883 et les salariés (hors filiales) de 40 922 ; fin 2012, on compte 2 165 sociétés coopératives ou SCIC et 43 860 salariés ; en quatre ans, leur nombre s’est donc accru de 15%, et celui des salariés de 7% (+2 398). 23 371 sont associés-salariés.

Les nouvelles entreprises sont principalement issues de créations ex nihilo d’entreprises (70%) mais aussi de transformations d’associations (15%), de transmissions d’entreprises saines (10%) et de reprises d’entreprises en difficulté (5%).

Le taux de pérennité à 3 ans est de 82,5% (66% pour l’ensemble des entreprises françaises) ; à 5 ans, il est de 66%, (contre 50%). 22,6% des Scop ont plus de 20 ans contre 18,2% pour l’ensemble des entreprises françaises.

Le noyau dur des scop se situe dans des unités de 10 à 249 salariés avec 67% de l’emploi salarié et 68% du chiffre d’affaires :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Moins de 10 sal | 10-49 sal | 50-249 sal | 250 sal et + | Total |
| Nombre d’unités | 59 | 32 | 8 | 1 | 100 |
| Nombre d’emplois | 1 | 32 | 35 | 22 | 100 |
| Chiffre d’affaires | 9 | 34 | 34 | 24 | 100 |

63% des activités sont localisées dans le tertiaire : 44% dans des services, 8% dans le commerce, 8% dans la santé/éducation, 3% dans les transports et 37% le sont dans le secondaire (construction, 20% et industrie 17%).

A l’image de l’ensemble de l’économie, c’est dans les services que les effectifs salariés de Scop se sont le plus développés, avec 225 entreprises et plus de 3 000 emplois supplémentaires en 4 ans.

En 2011, les Scop ont généré un chiffre d’affaires cumulé de 3,9Md€ et créé 1,8Md€ de valeur ajoutée, en hausse de 5% et 3% par rapport à 2010, permettant ainsi de retrouver des niveaux d’avant-crise.

En 2011, malgré la crise, les Scop ont poursuivi la consolidation de leurs fonds propres, passant de 1,231 à 1,271Md€ (+ 3,5%), notamment par la mise en réserves impartageables d’une partie de leurs excédents nets.

Les excédents nets sont partagés entre l’entreprise, les salariés et les associés. En 2011, 43,2% des excédents nets ont été distribués aux salariés sous forme de participation, 44,1% ont été mis en réserve et 12,7% ont rémunéré le capital investi dans les entreprises. Actuellement, 86% des salariés bénéficient au moins d’un dispositif de participation, d’intéressement ou d’épargne salariale contre seulement 57% des salariés des entreprises françaises du secteur marchand non agricole.

Le bilan proposé par la CMA de Loire-Atlantique permet d’appréhender la situation artisanale d’un territoire, en mettant à disposition des données peu souvent publiées en ce qui concerne les emplois (salariés, actifs), les reprises et les auto-entrepreneurs par activité.

*« Chiffres clés 2013, l’artisanat en Loire-Atlantique, CMA Loire-Atlantique, avril*

Au 1er janvier 2012, la Loire-Atlantique compte 17 579 établissements artisanaux (dont 93% sont à la fois siège et établissement principal), soit 29% des établissements du département, pour une population active de 63 934 actifs, dont 69% de salariés, 30% de dirigeants et 1% de conjoint (15 % des actifs du territoire) ; 48% des entreprises sont employeurs avec en moyenne 5,2 salariés par entreprise.

Les pôles urbains (Nantes et Saint-Nazaire) ont plus d’actifs en effectifs (du fait d’un appareil productif plus diversifié et de la concentration d’activités commerciales et tertiaires), mais les évolutions les plus favorables sont à la périphérie de ces pôles, ainsi qu’au nord du département.

3 grands secteurs, avec un nombre moyen du nombre de salarié différencié :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Secteurs | Types d’activité | Nombre d’entreprise | % d’employeur | Nombre de salariés | Nbre moyen de salariés par employeur |
| Artisanat du bâtiment |  | 7 693 | 44 | 17 538 | 5,2 |
| Artisanat commercial | Alimentaire, coiffure, culture, auto,Transport, équipement de la maison |  6 836 | 51 | 14 321 | 4,1 |
| Artisanat de production | Industrie, services aux entreprises | 3 050 | 51 | 12 316 | 8,0 |
| Total |  | 17 579 | 48 | 44 175 | 5,2 |

52% des entreprises n’ont pas de salariés, 21% de 1 à 2, 14% de 3 à 5, 7% de 6 à 9 et 6% plus de 10 salariés.

Au 1er janvier 2013, 4 614 jeunes sont en formation par apprentissage (20% des entreprises), avec une baisse de 2,8% au regard de 2012 ; 57 % des apprentis poursuivent une formation de niveau V type CAP.

Entre 2002 et 2012, l’emploi salarié est en progression de 14% (+ 5 265 emplois); il a aussi évolué favorablement en 2012 (+ 574 emplois salariés de plus qu’en 2011), mais les structures sont en moyenne plus petites que l’année précédente (0,3 salariés de moins).

Deux secteurs d’activité ont connu de fortes évolutions en emploi salarié : le bâtiment et les transports ; par contre les services à la personne *(dans la dénomination utilisée par l’artisanat),* l’équipement de la maison, la culture ont connu une nette régression, alors que les autres secteurs, importants en nombre comme l’alimentation, l’industrie ou la coiffure ont peu augmenté.

Une approche plus fines par activité *(la nomenclature est propre à l’artisanat, rendant la comparaison difficile avec la nomenclature NAF habituellement utilisée) :*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Grand secteur | Dont activité | Nombre étab | Nombre salariés | Nombre actifs | Nombre moyen d’actif par étab | Evolution de l’emploi salarié entre 2002 et 2012 en % |
| Artisanat du bâtiment | Aménagement, finitions | 2 245 | 3 674 | 6 210 | 2,77 |  |
| Menuiserie, serrurerie | 1 443 | 3 526 | 5 178 | 3,59 |  |
| Couverture, plomberie, chauffage | 1 412 | 3 562 | 5 193 | 3,68 |  |
| Maçonnerie | 1 130 | 3 506 | 4 828 | 4,27 |  |
| Electricité | 947 | 1 928 | 3 001 | 3,17 |  |
| Total | 7 693 | 17 538 | 26 363 | 3,43 | +32 |
| Artisanat commercial et services aux particuliers | Soins à la personne | 1 887 | 2 687 | 4 620 | 2,45 | +12 |
|  Dont coiffure | 1 388 | 2 218 | 3 655 | 2,63 |  |
| Alimentation | 1 655 | 4 816 | 6 912 | 4,18 | +7 |
|  Dont boulangerie- pâtisserie | 691 | 2 908 | 3 870 | 5,60 |  |
|  Dont ventes à emporter | 549 | 861 | 1 512 | 2,75 |  |
|  Dont boucherie-charcuterie | 337 | 857 | 1 257 | 3,73 |  |
| Automobile (réparation, contrôle) | 1 025 | 3 584 | 4 703 | 4,59 | -2 |
| Culture, loisirs (fleurs, photos, cycles…) | 760 | 884 | 1 678 | 2,21 | -6 |
| Equipement de la personne, bijoux, habillement…) | 573 | 489 | 1 082 | 1,89 | -17 |
| Transports (taxis, déménagement…) | 502 | 1 243 | 1 748 | 3,48 | +30 |
| Equipement de la maison (arts de la table…) | 434 | 618 | 1 087 | 2,50 | -15 |
| Artisanat de production, services aux entreprises | « industrie » | 1 918 | 8 774 | 10 941 | 5,70 | +4 |
|  Dont machines et équipements | 721 | 2 985 | 3 838 | 5,32 |  |
| Services aux entreprises | 962 | 2 816 | 3 883 | 4,04 | +4 |
|  Dont entretien et nettoyage | 435 | 1 661 | 2 149 | 4,94 |  |
|  Dont communication, imprimerie | 303 | 864 | 1 196 | 3,95 |  |
|  Dont bureautique, informatique | 224 | 291 | 538 | 2,40 |  |
| Industrie agro-alimentaire | 170 | 726 | 917 | 5,39 | -3 |
| Total |  | 17 579 | 44 175 | 63 934 | 3,64 | +14 |

52% sont des sociétés, dont 37% des Sarl et 12% des EURL.

En termes de créations et reprises en 2012, plusieurs constats :

- Les auto-entrepreneurs sont aussi nombreux que les créations classiques (1 130 contre 1 167) ; ces créations sont proportionnellement plus nombreuses, hors le cas du bâtiment, dans les activités où l’emploi salarié est modeste

- Les reprises sont surtout d’importance en proportion dans le domaine des « boutiques » des secteurs alimentation et coiffure  (56% des reprises); elles sont peu importantes dans les autres secteurs

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Sous-groupe d’activité | Créations classiques | Auto-entrepreneurs | reprises | Total |
| nombre | Répartition | Taux renouvellement | nombre | Répartition | nombre | Répartition | Tauxrenouvellement | Nombre |
| Bâtiment | 669 | 57,3 | 8,7 | 534 | 47,0 | 74 | 20,2 | 1,0 | 1 277 |
| Alimentation | 104 | 8,9 | 6,3 | 59 | 5,2 | 137 | 37,3 | 8,3 | 300 |
| Soins à la personne | 53 | 4,5 | 2,8 | 140 | 12,4 | 70 | 19,1 | 3,7 | 272 |
| Automobile | 48 | 4,1 | 4,7 | 36 | 3,2 | 26 | 7,1 | 1,3 | 110 |
| Culture, loisirs | 37 | 3,2 | 4,9 | 38 | 3,4 | 13 | 3,5 | 1,7 | 88 |
| Transport | 31 | 2,7 | 6,2 | 2 | 0,2 | 3 | 0,8 | 0,6 | 36 |
| Equipement de la maison | 12 | 1,0 | 27,6 | 54 | 4,8 | 2 | 0,5 | 0,5 | 68 |
| Equipement de la personne | 20 | 1,7 | 3,5 | 78 | 6,9 | 9 | 2,5 | 1,6 | 107 |
| « Industrie » | 116 | 9,9 | 6,0 | 65 | 5,8 | 16 | 4,4 | 0,8 | 197 |
| Services aux entreprises | 70 | 6,0 | 7,3 | 118 | 10,4 | 7 | 1,9 | 0,7 | 195 |
| Industrie agro-alimentaire | 7 | 0,6 | 4,1 | 6 | 0,5 | 1 | 0,3 | 0,6 | 14 |
| Total | 1 167 | 100 | 6,6 | 1 130 | 100 | 367 | 100 | 2,1 | 2 664 |

76 % des entreprises créées ou reprises sont actives 3 ans après leur début d’activité et 64 % le sont toujours après 5 ans.

En complément, trois chiffres peu connus au sein des TPE : 17% des chefs d’entreprises artisanales ont au moins 55 ans, 61% des entreprises ont au plus 5 ans d’ancienneté, 26% des chefs d’entreprise de moins de 35 ans sont des femmes contre 20% chez les plus de 35 ans (chiffres Rhône-Alpes)

*« Panorama 2013 : conjoncture et chiffres clés de l’artisanat rhônalpin » CRMA Rhône-Alpes, juin*

En moyenne, les dirigeants d’entreprises artisanales de Rhône-Alpes sont 17% à avoir 55 ans et plus, une situation inchangée depuis au moins 2007 (mais 25% dans la production « industrielle »).

Notons que les entreprises artisanales sont récentes : 61% ont moins de 5 ans d’ancienneté (12% moins d’un an) et 32% plus de 10 ans (là encore nettement plus dans la production, 43%).

Les femmes chefs d’entreprise sont 22% des chefs d’entreprises artisanales (21% en France et 18% en 2007 en Rhône-Alpes) en 2013, mais elles sont 26 % des chefs d’entreprise de moins de 35 ans contre 20% chez les plus de 35 ans.

43% sont dans les services, alors que ces activités ne sont que 31% des entreprises artisanales, 29% dans l’alimentaire (13% des entreprises artisanales), 21% dans la production (contre 15), et très peu dans le bâtiment (7% là ou les hommes sont très majoritaires avec 41%).

Les artisans ont réussi à maintenir leurs effectifs tout au long de l’année pour 80% d’entre eux, avec même, selon l’URSSAF, une augmentation de + 2.6% entre 2012 et 2013 contre + 0.8% l’année précédente. En 2013, l’Artisanat rhônalpin comptabilise 254 400 salariés, soit 1 salarié sur 5.

En période de sur-activité, près de la moitié des chefs d’entreprise artisanale ont privilégié les heures supplémentaires et 35% ont embauché de manière durable ou non. 5% envisagent de recruter en 2014.

La relative stabilisation de l’activité constatée par les professionnels à partir du 2e trimestre 2013 se reflète sur le niveau de chiffre d’affaires ; après un début d’année alarmant (la moitié des professionnels observant une baisse), les artisans ont, pour 47% d’entre eux, réussi à maintenir leurs résultats ; mais 41% ont subi une dégradation de leur chiffre d’affaires contre 35% en 2012. Les prévisions pour début 2014 sont très mitigées : même si la majorité anticipe des résultats stables, nombreux sont ceux qui prévoient une détérioration de leur chiffre d’affaires (42 %).

Conjoncture

Les TPE affichent à nouveau une situation défavorable en 2013 (-0,1%), mais moins qu’en 2012 (-2,2%)

*« 2013, repli ou reprise : indice TPE -0,1% », collection de la France des TPE, cahier N° 18, FCGA, avril*

*Cette étude analyse l’évolution du chiffre d’affaires, en 2013, de 26 professions issues de 8 grands secteurs d’activité. Pour chacun d’entre eux, les trois meilleures régions sont référencées. Les chiffres clés d’un échantillon représentatif de 10 000 TPE ont été finement étudiés pour les besoins de cette étude. Ces petites entreprises, en majorité individuelles, sont toutes membres d’un centre de gestion agréé. 70 CGA appartenant à notre réseau ont participé activement à la collecte des données.*

2013 est, pour les TPE en centre de gestion agrée, un peu moins sombre que 2012 (léger repli de 0,1% contre -2,2% en 2012) ; les indicateurs ne sont toutefois pas passés au vert, avec une croissance atone du PIB, +0,2%, un pouvoir d'achat de +0,4%

Les évolutions 2013 par ordre décroissante des grands secteurs d’activité sont les suivantes :

\* Le commerce de détail alimentaire est le seul secteur en évolution positive depuis 3 ans, +1,4% ; les bouchers-charcutiers affichent une progression de 3,6%, les charcutiers de 2,2%, contre la stabilité pour les boulangers-pâtissiers et un léger recul pour les détaillants en alimentation (-1%).

\* la bâtiment, après un fort recul en 2012 (-4,8%) et un début d'année, connait une amélioration à partir du second semestre 2013 et clôt l'année sur une tendance à la hausse, +1,6%.

\* les professionnels de la coiffure/beauté-esthétique voient pour la deuxième année consécutive leurs ventes reculer (-0,4%) ; il en est ainsi pour les coiffeurs (-0,4%), et l’esthétique (-1,2% après une baisse de 2,2% en 2012).

\* Le secteur de la santé, recule de 0,8% (après -0,7% en 2012). Les magasins d'optique dont le nombre s'est accru plus vite que le marché, ont vu leurs ventes diminuer de 1,1% ; les pharmacies ont connu une chute de 0,8% (baisse du prix des médicaments notamment).

\* les HCR sont en recul de 1,4% après le recul de 1,7% en 2012 ; comme en 2012, ce sont les hôtels-restaurants qui ont le plus souffert (-2,3%), plus que les restaurants (-1,1%) ou les cafés (-1,5%).

\* Le secteur auto-moto a connu une baisse de 3,2%, dont 4,1% pour les garagistes.

\* le secteur de l'équipement de la maison est en recul de 3,7%, notamment les commerces spécialisés dans la vente d’appareils électroménagers, de téléviseurs et d’équipements hifi (-2,9%).

\* l’équipement de la personne (-4,3%) : -4,7% pour les horlogeries bijouteries, -4,6% pour les magasins de prêt-à-porter, -3,6% pour les chaussures,

Financement, aides financières publiques

Le financement des TPE a été particulièrement travaillé dans un récent rapport de la Médiation du Crédit

*« Rapport sur le financement des TPE en France, observatoire du financement des entreprises, Médiation du crédit, juin*

*Le champ des TPE retenu dans l’essentiel de ce rapport s’appuie sur la définition de l’Insee et exclut certains secteurs d’activité ainsi que les régimes d’auto-entrepreneur et de micro-entreprise au sens fiscal.*

*L’Observatoire du financement des entreprises avait déjà abordé en 2011 la question du financement des TPE. Ses travaux avaient débouché sur la publication d’un rapport de son président, Gérard Rameix, qui, faute de consensus, n’engageait pas l’ensemble de ses membres, et invitait à des travaux plus approfondis à partir de données objectives ;* *ce nouveau rapport a fait l’objet d’un consensus des participants de l’Observatoire.*

*Le rapport est particulièrement bien documenté ; on peut par contre s’étonner qu’aucune structure de prêt d’honneur n’ait été interrogée ou ait participé au groupe de travail ad hoc et que celles-ci, jugées modestes dans leurs interventions, aient été classées dans l’appui à l’économie sociale et solidaire.*

Les travaux réalisés spécifiquement pour le rapport par l’INSEE montrent la très grande hétérogénéité des TPE et fait notamment ressortir les points suivants :

- 60% des TPE déclarent ne pas avoir de salarié et les 2/3 des créateurs d’entreprises ont pour objectif principal d’assurer leur propre emploi ;

- L’écosystème des TPE est en renouvellement constant : un tiers des entreprises disparait au bout de trois ans et la moitié au bout de cinq ans (des chiffres proches des voisins européens)

**L’insuffisance des investissements initiaux à la création influence le taux de pérennité** : 54% des TPE créées en 2006 l’ont été avec moins de 8 000€ d’investissement initiaux, une situation proche pour les TPE allemandes et italiennes (60% des créateurs allemands investissent moins de 10 000€, lors de la phase de création, 70% pour l’Italie) ; la pérennité s’améliore de manière significative avec la taille des investissements initiaux (en 2011, 66% des entreprises créées en 2006 avec un investissement initial d’au moins 160 000€ sont encore actives, contre seulement 44% pour les entreprises ayant investi moins de 4 000€).

- La situation financière de ces entreprises est très hétérogène ; l’Insee propose deux critères discriminants pour élaborer des sous-groupes homogènes : le nombre de salariés (isolant les entreprises non employeurs des employeurs) et l’ancienneté (plus de 3 ans et moins de 3 ans). Les unités employeurs ont un chiffre d’affaire médian quatre fois supérieur à celui des non employeurs (263 000€ contre 56 000€) ; les TPE qui ont plus de trois ans d’ancienneté enregistrent près du double du chiffre d’affaires des jeunes TPE ; la dispersion importante du chiffre d’affaires est essentiellement le fait des TPE qui emploient entre 4 et 9 salariés.

- Le taux de marge des TPE apparaît plus élevé que celui des PME (30% en moyenne en 2011 contre 21% pour les PME de 10 à 50 salariés) ; cet écart s’explique par un effet purement mécanique, lié au mode de comptabilisation de la rémunération du chef d’entreprise dans le cas des TPE sans salarié (taux de marge de 52% contre 21% pour les TPE employeurs) ; ce niveau apparaît relativement stabilisé depuis 2009.

- Le niveau moyen des fonds propres des TPE atteint environ 30% en 2011 ; il est comparable à celui des PME d’au plus 50 salariés ; l’analyse met en évidence une augmentation prononcée des fonds propres sur la période 2009-2011 chez les jeunes TPE (26% en 2011 contre 19% en 2009) et les entreprises employeurs (35% en 2011 contre 26% en 2009).

Au premier abord, la structure financière « moyenne » des TPE apparaît relativement saine ; mais l’analyse de la dispersion des ratios de fonds propres fait apparaitre des entreprises en grande difficulté financière (40% des TPE sans salarié et 20% des TPE employeurs).

- Seule la moitié des TPE dégage une capacité d’autofinancement positive ; sans grande surprise, plus la taille de l’entreprise augmente, plus les TPE dégagent une capacité d’autofinancement qui est même supérieur à celui des PME d’au plus 50 salariés.

L’enquête ISM-DGCIS dédiée aux métiers de l’artisanat justifie le taux d’autofinancement important par une attitude de préférence pour l’autofinancement : 69% déclarent recourir aux prêts bancaires seulement s’ils y sont acculés, tandis que seulement 26% des entreprises interrogées disent recourir systématiquement aux prêts bancaires.

- 49% des TPE crées en 2010 ont bénéficié d’un prêt bancaire (60% en Allemagne).

· Les comportements des TPE sont très hétérogènes. A titre d’exemple, une année donnée, seule une TPE sur deux investit, et les investissements les plus importants, supérieurs à 100 000€ ne concernent que 2% des TPE.

- L’embauche des premiers salaries constitue un cap difficile a franchir. Hors le choix de travailler seul, le fait de passer de zéro salarié à un, représente un coût marginal très important en proportion du chiffre d’affaire ; à cette problématique s’ajoute l’appréhension de la gestion administrative du salarié, et le besoin de confiance, qui incite le chef d’entreprise à privilégier ses premiers recrutements au sein du cercle familial ou bien de son réseau de relations personnelles ; les TPE ont plus de mal à recruter que les autres catégories d’entreprise, s’agissant des postes les plus qualifiés.

- Les dirigeants de TPE sont souvent isolés tandis qu’ils assument le plus souvent seuls l’ensemble des activités de gestion, y compris la gestion financière pour laquelle ils ont parfois des compétences lacunaires.

L’accompagnement

* Les experts-comptables : 4% des 19500 professionnels de l’expertise comptable ont répondu en mai à un questionnaire sur cette thématique ; la majorité se disent faiblement sollicités par leurs clients pour des demandes de financement : plus de la moitié d’entre eux n’accompagne qu’un client sur cinq dans sa recherche de financement. Les freins évoqués sont multiples : autonomie par souci d’économie, autofinancement, relation directe avec le banquier. Sur ce petit nombre de clients accompagnés, 58 % des experts-comptables estiment que le taux de refus des clients accompagnés est inférieur à 30 %.
* Les réseaux associatifs dédiés à la création d’entreprise *(paradoxalement classés dans l’appui à l’économie sociale et solidaire)*: en bénéficier est reconnu par l’observatoire comme un avantage notoire au regard des indicateurs de pérennité et de création d’emplois ; « il serait contre-productif de vouloir rationaliser ces réseaux en un guichet unique, la coopération entre ces acteurs étant efficace au niveau local et leurs actions complémentaires ».

« Ces réseaux d’accompagnement ne sont cependant aujourd’hui impliqués que sur une faible partie des financements accordés aux TPE. La Banque de France, qui a mis en place depuis 2011 une collecte statistique spécifique relative aux microcrédits accompagnés, estime à un peu plus d'1 Md€ au total l'encours de cette nature à fin 2013. »

* La médiation du crédit : depuis sa création en novembre 2008, plus de 43 000 entreprises (80% des TPE) ont saisi la Médiation du Crédit ; un tiers des dossiers acceptés en 2013 concerne des encours inférieurs à 20 K€, et près de 60 % des dossiers portent sur des montants inférieurs à 50 K€. Sa vocation première est de renouer la communication entre l’entreprise et les partenaires financiers ; elle apporte diagnostic financier, évaluation des difficultés rencontrées, analyse de leur positionnement un appui déterminant dans la mesure où les TPE ont moins la capacité d’évaluer ces notions par elles-mêmes, par manque de moyens ou d’accompagnement.
* En 2013, Bpifrance a soutenu près de 54 360 TPE, dont 33 700 créations (70% des entreprises soutenues par Bpifrance) ; la garantie est le mécanisme privilégié pour les TPE (2 sur 3 ont bénéficié d’une garantie de crédit bancaire et 1 sur 3 d’un PCE) ; 6 200 entreprises ont été financées via une garantie dans le cadre d’une transmission (9 sur 10 dans le cadre d’un rachat de fonds de commerce)

Bpifrance accompagne également les entreprises tout au long de leur développement : 10 000 TPE matures portant un projet d’investissement ont été financées ; 75% ont bénéficié d’une garantie de crédit bancaire ; 1 350 sont des entreprises innovantes industrielles ou appartenant aux secteurs des services aux entreprises : elles ont bénéficié d’une subvention ou d’une avance remboursable ; 800 sont des entreprises de croissance (prêt de développement pour financer les dépenses d’investissements immatériels).

6 300 soutiens en trésorerie ont été octroyés à des TPE fragiles ; dans un cas sur 2, le soutien en trésorerie s’est matérialisé par une garantie de crédit bancaire visant à renforcer la structure financière des TPE.

* Deux mécanismes de cautionnement mutuel SIAGI et SOCAMA. Les SOCAMA sont des organismes de cautionnement mutuel, à destination principalement des artisans, et sont des partenaires exclusifs des Banques Populaires. La SIAGI est à l’inverse pluribancaire. Après avoir connu une hausse de leur activité jusqu’en 2011, ces organismes de cautionnement mutuel observent depuis, une baisse de leur activité notamment en termes de nombre de dossiers garantis (SIAGI, 5 600 en 2011, 3 622 en 2013 et SOCAMA, 30 679 en 2011 et 26 039 en 2013) et de montants garantis (pour la SIAGI, de 765 à 556M€, pour les SOCAMA de 877 à 742M€).

Seules 10% des entreprises artisanales connaissent les dispositifs SIAGI et SOCAMA, en « forte concurrence » avec Bpifrance ; leur intervention en garantie est ainsi prescrite dans plus de 90% des cas par les établissements bancaires, ce qui nécessite que les conseillers bancaires connaissent bien ces dispositifs.

Les banques

« Les différents réseaux bancaires auditionnés sont parfaitement conscients de l’importance pour eux de disposer de conseillers TPE compétents, capables à la fois de démarcher, de suivre dans la durée un chef d’entreprise, et de maintenir une relation de confiance avec lui quand bien même une partie de ses demandes pourra devoir être refusée. »

Les crédits à court terme représentent pour tous les réseaux auditionnés une part très faible des crédits accordés aux TPE (entre 3% et 7%), les principaux crédits octroyés étant les crédits immobiliers (entre 45% et 58%), et les crédits d’investissement (entre 38% et 50%).

Au sein du financement à court terme des TPE, les autorisations de découvert représentent au moins 60% de l’encours, les crédits échéancés à proprement parler ne représentant qu’une partie minoritaire ; l’affacturage occupe une place encore plus faible, mais en progression.

Une partie importante des refus n’est pas comptabilisée, notamment quand les dossiers défavorables n’ont pas été au préalable finalisés par le client et son chargé de clientèle ou quand ce dernier refuse ipso factole dossier; la banque se prive ainsi d’une information utile qui pourrait la conduire à améliorer ses processus d’accompagnement des TPE.

Ce point a d’ailleurs été mis en évidence par une expérimentation menée par le Laboratoire d’économie sociale et solidaire avec le Crédit Agricole de Franche-Comté qui suit le devenir des projets non aboutis en lien avec les réseaux, pour mieux analyser l’efficacité du dispositif d’accompagnement des TPE (rencontre tous les mois de chacun des réseaux d’appui aux créateurs, afin d’échanger sur les dossiers en cours et améliorer ainsi au plus près du terrain les synergies au profit de l’accompagnement des TPE).

Le financement de la trésorerie

A fin mars 2014, l’encours des crédits aux TPE s’élève à 227,5 Md€ dont 141 Md€ pour les entrepreneurs individuels. Dans un contexte global de dynamisme démographique des TPE, le crédit aux TPE est relativement dynamique (+2,1% par rapport à fin mars 2013) ; mais il est de plus en plus tiré par les prêts immobiliers (+11% depuis juin 2011), alors que la part des crédits de trésorerie est faible (8% à fin mars 2014).

Au premier trimestre 2014, 10% des TPE ont demandé un crédit de trésorerie ; 61% l’ont obtenu totalement ou en grande partie (à plus de 75 %), contre 70 % pour les PME.

Le niveau de la trésorerie des TPE dépend avant tout de leur nombre de salariés : le ratio de trésorerie sur le total bilan est de 7% en 2011 pour les entreprises sans salarié, et de 11% pour les employeurs. En tendance la trésorerie des TPE a augmenté entre 2009 et 2011, en particulier s’agissant des TPE les plus anciennes

Près de 30% des TPE souffrent d’un manque de trésorerie, leurs données de bilan faisant état d’un niveau de trésorerie quasi-nul, quelle que soit la taille de la TPE ; 16% des TPE cumulent absence de fonds propres et trésorerie insuffisante ; ces 280 000 entreprises sont dans une situation financière préoccupante, laissant craindre une probabilité importante de cessation d’activité à d’ici deux ans.

Les dirigeants de TPE faisant état de bilan faiblement, voire négativement dotés en fonds propres ne sont généralement pas conscients de cette insuffisance ; la prise de conscience intervient à l’occasion d’incidents de parcours, tels que la diminution du chiffre d’affaire qui ne permet plus d’honorer le versement des salaires, ou bien un refus de prêt bancaire.

Les crédits de trésorerie progressent de 3,2 % en rythme annuel à fin mars 2014.

L’enquête de la Banque de France initiée avec la Fédération des Centres de Gestion Agréées à l’automne 2013 confirme que l’accès au crédit de trésorerie des TPE est moins aisé que celui des PME. Elle fait également apparaître la faiblesse de la demande de crédits de trésorerie, qui ne constituent du reste qu’une faible part de leurs besoins globaux de financement.

L’Observatoire considère que le constat d’un accès moins aisé au crédit de trésorerie peut s’expliquer, par des dysfonctionnements dans le dialogue entre banques et chefs d’entreprise de TPE, mais aussi par le fait qu’une part importante de TPE présente une structure financière déséquilibrée , les TPE ayant largement recours aux délais de paiement pour améliorer leur trésorerie ; d’ailleurs dans le secteur du B to B, qui est celui pour lequel la question des délais de paiement se pose avec le plus d’acuité, on constate que, par rapport aux PME, les TPE sont en moyenne payées plus vite par leurs clients, mais elles paient plus tard leurs fournisseurs.

De plus, en 2013, les secteurs qui dépendent de la consommation des ménages, et où les TPE sont très présentes, ont connu des difficultés conjoncturelles avec pour conséquence une détérioration de la situation financière, des tensions importantes de trésorerie et une très forte mortalité.

Les TPE financent par ailleurs largement leurs besoins de trésorerie par des découverts, une situation qui convient bien aux TPE et aux banques, mais s’avère plus couteuse que les crédits échéancés ; certaines TPE financent leur besoin de fonds de roulement par de l’affacturage au coût plus élevé, et loin d’être adapté à toutes les TPE.

Le financement des investissements

Une situation apparemment favorable aux TPE : au regard des dispositifs de Bale 3, compte tenu de leur taille et du faible montant unitaire des prêts qui leurs sont octroyés, les TPE sont majoritairement classées en « clientèle de détail » et bénéficient en solvabilité d’un traitement plus favorable que celui des autres entreprises ; de plus, le recours fortement accru au financement de marché par les grandes entreprises depuis la crise financière libère par ailleurs des possibilités de crédits aux TPE.

De fait, l’accès des TPE aux crédits d’investissement semble globalement bon et les taux des crédits aux TPE sont en France les plus bas d’Europe ; le dynamisme du crédit aux TPE vient exclusivement des crédits d’investissement, et plus particulièrement de l’investissement immobilier.

Si les TPE sont aussi nombreuses à demander des crédits d’investissement que des crédits de trésorerie (10%), elles sont nettement plus nombreuses à obtenir satisfaction (84% contre 61% en trésorerie).

Les TPE de plus de 3 ans d’ancienneté affichent des taux d’investissement en moyenne comparables à celui des PME de moins de 50 salariés (11%) ; par contre ces taux pour les nouvelles entreprises sont de 40% pour les sans salarié et de 65% pour les employeurs.

Les décisions d’investissement des TPE sont par nature discontinues : un chef d’entreprise qui investit une année aura une probabilité plus faible de réitérer l’opération l’année suivante ; afin de tenir compte du caractère irrégulier de l’investissement des TPE, il est utile **d’adopter une perspective plus longue, révélant des comportements opposés entre les TPE non employeurs et les TPE d’au moins un salarié**: 42% des TPE sans salarié n’ont réalisé aucun investissement au cours des 3 dernières années contre 17% pour les TPE d’au moins un salarié ; 38% des TPE avec salarié ont investi 3 années d’affilée contre 16% seulement pour les TPE sans salarié.

S’agissant des TPE sans salarié, les montants en jeu, bien qu’importants par rapport au chiffre d’affaires, restent faibles (80% un investissement inférieur à 4 000€ en 2011) ; les investissements les plus importants sont concentrés sur un peu plus de 1% des entreprises avoisinant les 200 000€ ou plus.

Une partie des TPE peuvent s’autocensurer dans la demande de financement bancaire, par crainte de se voir opposer un refus ou par sous-estimation de sa capacité d’endettement, et privilégient en conséquence l’autofinancement. Globalement cependant, la faiblesse de la demande vient essentiellement d’un manque d’appétit pour l’investissement, dont les causes et les remèdes ne sont pas bancaires, face à une offre abondante.

Les TPE expriment toutefois le sentiment que les banques leur demandent plus de garanties que par le passé (9% déclarent y avoir été confrontées, contre 7% pour les PME) ; ce phénomène est à relier à la gestion patrimoniale des entreprises qui conduit souvent les chefs d’entreprise à placer dans des SCI, les biens immobiliers professionnels ; de plus, les mécanismes de cautionnement mutuel (SIAGI et SOCAMA), et Bpifrance ne sont pas assez connus des entreprises et des banques (toutefois l’utilisation de garanties Bpifrance est souvent privilégiée, notamment par commodité).

Une des difficultés dans la relation banque TPE tient au grand nombre de TPE et aux nombreux collaborateurs de banque concernés ; pour apporter une plus grande proximité, certains réseaux indiquent ont accru le niveau de délégation aux chargés de clientèle et aux directeurs d’agence, pour inciter les prises de décision au niveau local ; l’Observatoire estime que la relation entre les chefs d’entreprise TPE et leurs chargés de clientèle doit pouvoir être améliorée. Il propose que les banques se mobilisent pour l’extension de certaines bonnes pratiques :

- les directeurs d’agence des banques pourraient accorder, en cas de refus de crédit, un entretien au chef d’entreprise s’il en fait la demande.

- les réponses à une demande de crédit devraient se faire dans un délai de 15 jours maximum.

- inscrire systématiquement sur l’ensemble des lettres de dénonciation la possibilité de recours à la Médiation du crédit aux entreprises.

- veiller à ce que les chargés de clientèle TPE soient en capacité de proposer aux TPE des produits de financement qui conviennent mieux que le découvert et l’affacturage.

- maintenir en poste au moins 4 ans les chargés de clientèle TPE (en réponse à un turnover déstabilisant pour les chefs de TPE)

L’Observatoire propose enfin de revenir sur le sujet du financement des TPE dans un délai de deux ans afin d’évaluer la mise en place de ces cinq bonnes pratiques.

Accompagnement des créations, des TPE et PME

L’impact de l’accompagnement des réseaux d’appui est grandement positif, tant pour la pérennité des entreprises nouvelles, l’emploi créé, la réinsertion des chômeurs et des bénéficiaires de minima sociaux, même pour ceux qui ont cessé la création entreprise.

*« Le microcrédit professionnel et l’accompagnement à la création d’entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », la note d’analyse N°13, France Stratégie/BIT/CDC, juin*

*Enquête en 2013 auprès de 4 204 entrepreneurs issus d’un fichier de 25 462 contacts ayant créé ou repris une entreprise en 2010, financés et/ou accompagnés en 2010 par les cinq grands réseaux associatifs d’aide à la création d’entreprise auxquels la CDC participe au financement (Adie, BGE, France active, Initiative France, Réseau Entreprendre)*

*Cette étude permet d’évaluer l’impact global des 5 réseaux et non un impact réseau par réseau comme c’était le cas jusqu’ici, qui plus est en ayant recours à des indicateurs communs, rendant ainsi la compilation et la comparaison possible.*

Le profil des créateurs bénéficiaires ressemble au profil de « l‘entrepreneur type », s’agissant du niveau de diplôme (56% ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat contre 57% en moyenne pour l’ensemble des créateurs au niveau national) et des motivations à la création (indépendance pour 58% contre 61%, goût d’entreprendre pour la moitié contre 44 %).

En revanche, les créateurs accompagnés par les réseaux sont plus souvent des femmes (37% contre 30%), et sont plus souvent sans emploi au moment de la création (les 2/3 contre 1/3).

Les entreprises créées ou reprises le sont très majoritairement dans le secteur des services (46%), suivi des secteurs du commerce (36%) et de la construction (9%).

À la date de l’enquête, 77 % des entreprises sont encore en activité, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de pérennité à trois ans (66% en 2009 pour les entreprises créées en 2006) ; ceux déclarant avoir bénéficié à la fois d’un accompagnement, d’un financement et d’un suivi postcréation sont plus pérennes encore (82%).

« Ces résultats soulignent le rôle positif des réseaux et de leur travail de sélection, d’expertise et de conseil sur la pérennité des entreprises, y compris auprès d’un public relativement éloigné du marché du travail. »

Noter aussi que le taux de pérennité est plus élevé chez les détenteurs d’un diplôme du troisième cycle (83%) et parmi ceux qui étaient en emploi au moment de la création (82%).

En dépit d’un contexte économique difficile (2010-2013), la santé économique des entreprises pérennes et leurs perspectives sont estimées plutôt bonnes avec un chiffre d’affaires stable ou en augmentation sur les deux dernières années (dans 80% des cas) ; 59% se disent satisfaits de leur chiffre d’affaire. De ce fait, 82% pensent maintenir voire développer leur activité dans les six mois à venir ; 12% estiment devoir faire face à une situation difficile et seuls 5% pensent devoir fermer leur entreprise. Ce constat n’exclut toutefois pas des difficultés de trésorerie (42%) durant les vingt-quatre derniers mois.

Trois ans après, plus de neuf créateurs sur dix sont insérés durablement sur le marché du travail ; 77% des créateurs sont toujours en activité, 14% ont fermé mais ont retrouvé un emploi (82% comme salarié, dont 58% en CDI), alors que 9% sont sans emploi. Ceux qui ont cessé leur activité l’ont fait principalement pour des raisons économiques (clientèle ou chiffre d’affaires insuffisants)

Ceux qui étaient, au moment de la création, bénéficiaires de minima sociaux (16% des bénéficiaires du RSA et 23% des bénéficiaires de l’ASS au moment de la création) sont plus souvent sans emploi à la date de l’enquête ; ceci étant, dans le cas de l’Adie, qui est le principal opérateur à viser explicitement l’insertion professionnelle des publics les plus précaires sur le marché du travail, le taux d’insertion atteint 84% d’après les enquêtes internes, pour un public constitué à 42 % de bénéficiaires de minima sociaux au moment de la création. Cela montre que ce public peut tirer profit de l’expérience de la création, à condition d’être orienté en priorité vers les réseaux mettant en place des parcours de financement et/ou d’accompagnement adaptés.

Des créateurs/repreneurs qui assurent d’abord leur propre emploi, et créent en moyenne 1,6 emploi salarié en plus : certes, 63% n’emploie pas de salarié au moment de l’enquête (77% au démarrage) ; par contre, ceux qui ont crée des emplois ont en moyenne un effectif de 2,6 personnes (dirigeants compris 3 ans après) soit 2,3 en création et 3,9 en reprise ; le gain net est de 0,9 emploi en moyenne par entreprise. Ces résultats sont très proches du national, mais dans un contexte différent (au sein de la cohorte 2006 de l’enquête SINE, 2,7 emplois en moyenne ont été créés par les entreprises pérennes trois ans après, ce qui représente un gain net de 0,9 emploi par entreprise). Les salariés sont majoritairement en CDI (71%, contre 14% de CDD et 15% d’apprentis et d’intérimaires).

Les nouveaux dirigeants estiment travailler plus qu’avant (76%), parce que l’activité l’exige (71%), davantage que par choix (14%).

Les trois quarts des créateurs déclarent que les revenus de l’activité sont stables ou en augmentation sur les douze derniers mois, mais cela ne suffit pas pour épargner (dans 74% des cas), ni pour retrouver le niveau de revenus antérieur à la création (dans la moitié des cas). Au total, 60% des nouveaux dirigeants se déclarent insatisfaits de leurs revenus. Dans 38% des cas les revenus de l’activité sont complétés par d’autres revenus pour constituer les ressources totales du foyer.

84% jugent l’accompagnement reçu déterminant ou utile ; 78% estiment avoir été assez accompagné au moment de la création ou de la reprise, mais seulement 52% après la création/reprise ; 20% déclarent que « l’accompagnement n’a jamais été suffisant ».

« Enfin, conformément à leurs positionnements distincts, il est notable que les réseaux agissent en complémentarité pour la mise en œuvre de l’accompagnement »; 36 % des créateurs déclarent avoir été accompagnés par deux réseaux, ou même davantage ; les « combinaisons » les plus fréquentes associent soit France Active et Initiative France, qui partagent en région des plateformes communes, soit les BGE à un autre réseau.

Que leur entreprise soit pérenne ou non, 90% des créateurs sont satisfaits de leur expérience de création/reprise ; et parmi ceux ayant cessé leur activité, 37% envisagent de créer une nouvelle entreprise, dont 15% « certainement ».

89% des créateurs estiment que l’expérience de la création leur a permis d’acquérir ou d’approfondir des compétences professionnelles, en particulier en comptabilité et en gestion (77%), en démarches commerciales (76%), en administratif et juridique (69%) en communication/marketing (68%). Quant aux créateurs ayant cessé, la moitié ont estimé utile l’expérience de la création pour retrouver un emploi.

Cela n’empêche pas que 60% estime encore manquer de compétences pour être chef d’entreprise (65% en comptabilité et gestion, 61% pour le traitement des formalités administratives et juridiques).

En conclusion, « les réseaux font preuve d’une maturité croissante vis-à-vis des enjeux de l’évaluation. Ils semblent davantage enclins aujourd’hui qu’hier à développer un langage et des outils d’évaluation communs. Les pouvoirs publics peuvent s’appuyer sur ces efforts non seulement pour mieux saisir les points forts et les points faibles des prestations qu’ils financent, ainsi que pour réfléchir aux voies et moyens pour améliorer leur action, mais aussi pour mieux adapter les interventions en fonction d'objectifs déterminés en commun avec les réseaux…ils ont également un rôle à jouer pour capitaliser sur cette maturité, en harmonisant davantage les modalités de suivi et de pilotage de ces opérateurs parmi les différents financeurs….À terme, la construction d’indicateurs de performance partagés et d’outils communs de collecte de l’information sont porteurs de gains d’efficience pour l’action publique comme pour celle des réseaux. »

« Les gains pour la puissance publique de l’insertion professionnelle des créateurs accompagnés peuvent être mesurés à l’aune du coût par emploi créé en comparaison d’autres dispositifs des politiques d’emploi, ou encore en termes de « coûts évités », à l’aune notamment du taux de sortie des minima sociaux et du taux de sortie du chômage… Les estimations existantes, réalisées par l’IGF en 2009, indiquent par ailleurs un retour sur investissement positif des dépenses publiques consacrées au soutien à la création d’entreprise pour un public sans emploi. »

Secteurs d’activité

 Services à la personne : L’emploi direct concerne majoritairement la garde d’enfants, et en second lieu le ménage/repassage, Le recours aux organismes prestataires (40% de l’activité globale du secteur contre 19% en 2002), concerne principalement l’assistance aux personnes âgées (60%) et dans une moindre mesure le ménage/repassage (30%).

*« Les services à la personne en 2012 : baisse de l’activité, sauf dans les entreprises prestataires », Dares Analyses N° 38, mai 2014*

En 2012, 913 millions d’heures ont été rémunérées pour les activités de services à la personne exercées au domicile des particuliers : la baisse de 1,1% par rapport à 2011 confirme celle constatée en 2011, -1,3%, alors qu’on avait enregistré plus d’un doublement des heures rémunérées entre 2000 et 2011. On enregistre un double mouvement : une baisse continue de la part de l’emploi direct, au profit des organismes prestataires privés.

Principaux constats concernant l’emploi direct :

\* Diminution du nombre d’heures rémunérées depuis 2009 : après une progression continue de 2002 à 2008, on enregistre une baisse du nombre d’heures rémunérées depuis 2009 au rythme annuel de 2,5%, pour atteindre 550 millions en 2012.

\* Baisse du nombre de salariés : 1,02 million de salariés employés par des particuliers, en baisse de 1,4% par rapport à 2011, et, en revanche, 427 000 intervenants des organismes prestataires en hausse de 2%. On note toutefois la forte croissance du recours aux assistantes maternelles employées par des particuliers, au nombre de 316 000 en 2012, après deux années de hausse consécutive (3% en 2011 et 2% en 2012).

\* Baisse du nombre de particuliers employeurs : après une hausse continue et spectaculaire depuis 1998 (quasi doublement), on enregistre 2,1 millions de particuliers employeurs, en baisse sur 2011 et 2010 de 0,6% et 2,5%.

\* Diminution continue du nombre moyen d’heures rémunérées : il est en constante diminution depuis 2004, passant de 81 heures à 64 heures, et nettement plus élevé pour la garde des jeunes enfants, sans doute du fait de l’extension progressive de la prestation d’accueil du jeune enfant pour les enfants de 3 à 6 ans.

\* Plus d’un tiers de déclarations au forfait : la réduction de 15 points du taux des cotisations patronales de la Sécurité Sociale entre 2006 et 2010 avait permis le développement de la déclaration au réel ; la suppression de cet avantage s’est traduite par une augmentation des déclarations au forfait jusqu’au tiers notamment pour les gardes d’enfants. Rappelons que le choix a été supprimé en janvier 20123, au profit de la déclaration au réel.

\* Poursuite de la baisse de l’activité mandataire : 75 millions d’heures sont rémunérées sur ce mode, concernant à près de 60% des tâches d’aide aux personnes dépendantes ou handicapées. Cette activité est en baisse de 8% en 2012 après une baisse de 9,5% en 2011.

Principaux constats  concernant les organismes prestataires :

\* Croissance ralentie pour l’activité prestataire : 363 millions d’heures d’intervention ont été rémunérées par les organismes prestataires, en hausse de 1,2% en 2012 après des hausses de 8% en 2009 et 3% en 2010 et 2011. Le mode prestataire représente 83% des activités des organismes de services à la personne, en hausse continue depuis 2002 (54%).

\* Part prépondérante des entreprises privées dans la croissance : leur nombre continue de croître fortement, de 5 100 en 2008 à 16 560 en 2012, soit 70% du total des organismes. On constate plus d’un doublement des heures travaillées (98 millions en 2012) et une hausse continue du nombre de salariés, au total 426 600 en 2012 (60% en association, 31,8% en entreprise privée, 8,2% en organisme public). On note également la part croissante du nombre de salariés des entreprises passant de 52 500 en 2008 à 135 800 en 2012.

\* Croissance forte du nombre d’organismes portés par les auto-entrepreneurs : leur nombre a crû de 23% entre 2011 et fin 2012, pour représenter 5 990 actifs, soit plus de 35% des entreprises du secteur, cet accroissement contribuant aux ¾ à la hausse globale.

La France est en retard dans l’économie numérique

*« Les chiffres clés du numérique et les bonnes pratiques de numérisation des TPE/PME », IGF*

Bien qu’en croissance ces dernières années, **le poids de l’économie numérique en France est bien en deçà de celui des USA : 5,7% du PIB versus 8%, 3% de l’emploi au lieu de 10%, 700 000 créations d’emplois depuis 15 ans, contre plus de 3 millions créés dans les start-ups aux USA depuis 30 ans.**

**L’économie numérique** touche en France plus de 72% de l’économie ; il **impacte fortement les secteurs de la publicité, de l’audiovisuel, des finances, de l’assurance et des voyages** (12% du PIB) ; il **influence moyennement la distribution, l’industrie (chimie, automobile, équipement) et les administrations publiques** (au total 60% du PIB), **notamment dans les gains de productivité** ; en revanche, **son impact est très faible, voire quasi nul dans les secteurs de l’artisanat, du bois, de la pêche et des services à la personne** (22% du PIB).

L’économie numérique est dominée par des géants mondiaux tels que Facebook, Google, Apple, Amazon, tous américains, face à une perte progressive d’influence de l’Europe sur Internet, notamment de la part de la France : il n’y a ainsi que **11 sites européens parmi le top des 200 sites mondiaux,** moins qu’en Chine (35), et très largement en dessous des USA (127). Autre exemple, le taux de croissance de la publicité numérique en France, de 5% pour la période 2011-2012, et en net fléchissement par rapport à la période 2010-2011 (13%) décroche totalement par rapport à celui des USA qui s’établit à 17% ! C’est ainsi que le digital ne représente que 20% des dépenses publicitaires des entreprises début 2013, loin derrière les USA (35%) et l’Allemagne (30%) et que les perspectives de croissance pour la période 2012-2015 sont nulles.

La France compte en février 2014, 46,2 millions d’internautes, dont **3 millions d’acheteurs sur mobile** (au moins un achat par mois) et **1 million d’acheteurs sur tablette** (au moins un achat par mois).

**34% des TPE sont équipées d’un site internet** (vitrine), mais elles sont 43% dans les 6 à 9 salariés ; **16% disposent d’un site e-commerce** (sans grand décalage selon la taille de l’entreprise), soit la moitié des TPE ; **18% envisagent par ailleurs de s’équiper** prochainement.

**L’équipement en site internet varie fortement selon les activités** : 84% des TPE du secteur touristique, 56% dans les services aux entreprises, 53% dans le commerce non alimentaire, 51% dans les services aux personnes, 45% dans les HCR, 36% dans l’artisanat et 31% dans le commerce alimentaire.

**Il en est de même pour les PME**, puisque seulement 64% d’entre elles, l’un des scores les plus bas d’Europe, et même derrière l’Espagne et l’Italie, étaient équipées d’un site Internet, contre 91% des PME finlandaises, 82% des PME allemandes et 81% des PME anglaises….

Le chiffre d’affaires de **l’e-commerce** BtoC s’élevait en 2012 en Europe à 312Md€ avec 250 millions d’acheteurs, 550 000 sites marchands et 2 millions d’emplois directs et indirects.

**La progression de l’e-commerce est très favorable**, passant d’un chiffre d’affaires de 31Md€ en 2010 à 45Md€ en 2012 et une prévision de 80Md€ en 2015 ; ceci étant il ne représente en 2012 que 2,2% du PIB contre 5% au Royaume-Uni, mais 1,8% en Allemagne.

Pour sa part, le marché du m-commerce (vente sur mobile et tablette) a connu une véritable explosion en France depuis 2011 : +83% de 2011 à 2012, +41% de 2012 à 2013, une estimation de +32% de 2013 à 2014 et de +24% de 2014 à 2015. Le chiffre d’affaires 2012 s’élevait à 2,2Md€, soit 4,9% du CA de l’e-commerce et devrait atteindre 7,1% en 2015.

Malgré ce retard, on constate **une ouverture favorable à ces nouveaux modes de vente et de communication chez les TPE puisqu’en 2013, 55% des patrons de TPE estimaient indispensable d’avoir un site Internet** (45% en 2012) et **46% d’entre eux étaient favorables à une présence sur les réseaux sociaux** (42% en 2012).

**Deux freins** à un véritable essor : le temps passé à la mise à jour (une heure hebdomadaire pour le site, 10 heures pour le site e-commerce) et le cout (investissement moyen annuel de 900€ pour le site internet classique, de 2 500€ pour un site e-commerce).

Les éco-activités (notamment la récupération) ont connu un accroissement de 5,6% alors que l’ensemble de l’économie ne croît que de 1,2%.

*« Les éco-activités et l’emploi environnemental en 2012 : premiers résultats », Chiffres et statistiques N° 523, Commissariat général au développement durable, mai*

Les éco-activités produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l’environnement ou la gestion des ressources naturelles et sont exercées en majorité par les entreprises marchandes ; elles représentent une part croissante dans la production globale (2,3% en 2012 contre 2,2 en 2011), pour une valeur de 80,5Md€, soit un accroissement de 5,6% alors que l’ensemble de l’économie ne croît que de 1,2%. Ce dynamisme découle en grande partie de la poursuite des conversions à l’agriculture biologique et d’une hausse de plus de 15% de la production dans le domaine de la récupération.

Entre 2004 et 2012, la valeur ajoutée croît de 5,9% contre 2,6% pour l’ensemble de l’économie, avec un dynamisme marqué à partir de 2009 (+7,4% pour une évolution du PIB de +2,3%). Elle s’élève en 2012 à 32Md€, soit 1,8% du PIB, en augmentation de 8,5% par rapport à 2011, contre 1,5% dans le reste de l’économie.

C’est le fait principalement des domaines des énergies renouvelables (hausse de la production de la petite hydraulique), de la récupération (forte augmentation de la vente de matériaux ferreux) et de la réhabilitation des sols et eaux (+31% entre 2004 et 2012).

Une balance excédentaire : sur la période 2004-2012, on constate une évolution moyenne annuelle de +5,8% pour les importations et de +7,1% pour les exportations ; entre 2011 à 2012, le mouvement s’accentue avec +10,1% pour les exportations (9,1Md€) alors que les importations (5,9Md€) diminuent de 25%, permettant au secteur de présenter une balance excédentaire d’environ 3,2Md€, en augmentation de 160% par rapport à 2011.

Les domaines qui contribuent le plus à l’excédent de la balance commerciale sont celui de la récupération (exportations à hauteur de 5,1Md€ et importations de 1,85Md€) et celui des énergies renouvelables (baisse de 57% des importations pour 1,75Md€).

Un secteur créateur d’emplois : le secteur employait 447 500 personnes ETP en 2012. Sur la période 2004-2012, l’évolution moyenne annuelle des effectifs a été de +3,9% contre 0,3% dans le reste de l’économie.

Les domaines les plus pourvoyeurs d’emplois sont la gestion des déchets (+2,8% en moyenne par an), les énergies renouvelables (+11,6%), la réhabilitation des sols et eaux (+12,1%).

On constate néanmoins un léger coup de frein entre 2011 et 2012 (+0,3%), par les effets conjugués de l’augmentation des conversions à l’agriculture biologique, faisant passer le nombre d’emplois à 51 300 ETP et de la chute de l’emploi dans les installations de panneaux photovoltaïques (de 24 900 à 13 800 ETP).

Sept grands segments de touristes au niveau national

 *« Rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France », Institut Montaigne, CCI Paris Ile-de-France, juin*

*Le rapport formule nombre de propositions ; je ne reprends ici que l’analyse des 7 grands segments de touristes.*

\* Les « traversants » sont les personnes en transit sur le territoire ou présents pour une seule journée ; ce sont pour l’immense majorité des européens traversant le territoire français pour aller dans l’un des pays voisins, principalement en voiture (Italie, Espagne notamment). Certains d’entre eux peuvent séjourner une nuit sur place, davantage pour des raisons pratiques. Tout l’enjeu tient ici à transformer les « traversants » en « séjournants », grâce à une offre plus attractive et une proposition d’hébergement adaptée.

\* Les « séjournants »

- Les « primo-découvreurs » sont des touristes non-européens, venant en France (et donc à Paris prioritairement) pour la première fois ; ils voyagent en groupe guidé ou au sein d’un voyage organisé, et recherchent les valeurs françaises traditionnelles, parfois proches du « cliché ». Ils sont très attachés au service et à la sécurité sur place et concentrent leur séjour sur les grands sites touristiques et les activités de shopping. Ils visitent souvent la France au cours d’un tour plus large de toute l’Europe.

Sur ce segment, la France doit se préparer à une croissance des volumes à horizon 2030, qui aura un impact direct sur les infrastructures (aéroports, transports et hébergement au premier chef). À court-terme, augmenter la durée de séjour des « primo-découvreurs » et les transformer à terme en « multi-découvreurs » grâce à une expérience optimale sur place et à un suivi adapté paraissent être les enjeux primordiaux.

- Les « multi-découvreurs » sont des visiteurs non-européens, qui sont déjà venus au moins une fois en France et y cherchent encore les valeurs traditionnelles du pays (art de vivre, romantisme, savoir-faire artisanal, sophistication). Ils sont en demande d’une plus grande profondeur d’offre Ce segment est composé de personnes à haut niveau d’études et informées, parlant au moins une langue étrangère. Leur budget est assez élevé, et le rapport qualité-prix prime largement sur le prix lui-même.

Les « multi-découvreurs » devraient être attirés grâce à une offre adaptée et renouvelée et à un service au niveau des standards internationaux, pour en faire les premiers ambassadeurs de la France sur leur propre territoire.

- Les « urbains européens » sont des touristes internationaux « de proximité » (Belges, Allemands, Britanniques, Espagnols, Néerlandais…), venus plusieurs fois en France et dotés d’une connaissance assez précise de notre pays (de ses qualités et de ses défauts). Ils viennent plutôt pour de courts séjours, en famille, en couple ou en groupe d’amis. La variété d’âges, de nationalités et de catégories socio-professionnelles est très large au sein de ce segment. Ils recherchent une profondeur d’offre importante (au-delà des grands sites balisés), des nouveautés et du dynamisme, mais mettent l’offre française en concurrence avec d’autres offres européennes.

Renouvellement et diversification sont donc les enjeux clés qui permettront de générer des retours et d’augmenter les dépenses de ce segment de touristes.

- Les « amoureux des régions et de la nature » sont en majorité européens ; ils sont venus déjà plusieurs fois en France et sont habitués à séjourner dans une région, voire dans un lieu précis où ils reviennent chaque année (résidence secondaire, location ou hébergement marchand). Ils sont attirés par les activités de détente ou de sport (montagne, littoral, campagne, camping) et par la richesse naturelle de notre territoire. Ils peuvent néanmoins le mettre en concurrence avec des produits touristiques similaires si leur qualité est plus adaptée à leurs attentes. Ils voyagent souvent en famille, plutôt pour des séjours longs.

Le renouvellement et la mise à niveau de l’offre régionale sont les enjeux principaux pour fidéliser ce segment.

- Les touristes dits « d’affaires » regroupent plusieurs types de clientèles :

Ceux venant à des fins professionnelles pour le compte de leur entreprise ; ils sont la plupart européens, de passage pour un ou quelques jours dans une grande métropole française (Paris principalement), accompagnés ou non par leur conjoint.

Il y a en outre les clientèles des sites d’expositions et de congrès (exposants et visiteurs de salons / congressistes). À titre d’exemple, Paris Ile-de-France accueille ainsi chaque année plus de 400 salons professionnels et grand public, plus de 1 000 congrès et plus de 3 000 événements d’entreprise et autres manifestations (examens, conférences, séminaires…), ce qui représente plus de 12 millions de visiteurs, 100 000 entreprises exposantes et 5,5Md€ de retombées économiques directes et indirectes (plus de 7Md€ pour l’ensemble du territoire), dont la moitié provenant des clientèles étrangères ; Il s’agit également principalement de visiteurs européens (Allemagne, Belgique, Italie, Grande Bretagne…), bien que les clientèles non-européennes soient en très forte hausse depuis 2008 (+ 98% de visiteurs en provenance des BRIC, + 59% de visiteurs d’Afrique francophone et du Maghreb, + 16% des monarchies du Golfe).

L’ensemble des clientèles d’affaires représente 45 % des nuitées hôtelières à Paris Ile-de-France.

Leur voyage est organisé par leur entreprise ou leur association professionnelle. Ils recherchent un maximum de facilité et de flexibilité dans leur séjour, et séjournent plutôt en semaine.

Ils sont des potentiels *repeaters* qui peuvent devenir, pour peu qu’on les fidélise, des « urbains européens ». Rappelons que la France et Paris Ile-de-France ont cette caractéristique quasi-unique au monde d’être des destinations leaders sur les deux segments du tourisme (agrément et affaires).

- Les « spécialistes » sont des visiteurs attirés par un produit touristique bien particulier (amateurs de casino, férus d’art contemporain, journalistes de mode, catholiques en pèlerinage à Lourdes, acheteurs de grands vins, etc.) ; ils constituent une catégorie à part mais peuvent aussi se retrouver dans les autres segments.

La moitié des dépenses de végétaux d’intérieur en mai sont le fait de la fête des mères

*« La fête des mères en 2013 », note de conjoncture horticulture, l’analyse économique de France AgriMer, mai*

Selon les données issues du panel TNS, sur le mois de mai 2013, 47% des sommes dépensées en végétaux d’intérieur pour offrir sont consacrées à la fête des mères ; 2,65 millions de foyers acheteurs ont dépensé 75,1M€, avec une somme moyenne de 24,7€.

Les achats se sont portés essentiellement sur les fleurs coupées (45% des quantités achetées et 40% des sommes dépensées), réparties pour moitié entre fleurs achetées à la pièce et bottes de fleurs déjà préparées, puis les plantes fleuries en pot (35% des quantités achetées et 31% des sommes dépensées).

Au sein des fleurs coupées, les roses restent largement les fleurs les plus offertes (70% des sommes dépensées) ; parmi les plantes fleuries offertes, ce sont les orchidées qui sont les favorites (33% des sommes dépensées), suivies des hibiscus (10%).

En 2013, comme lors des années précédentes, les fleuristes demeurent le lieu privilégié des achats de fleurs et de plantes pour la fête des mères avec 50% des volumes et 61% des dépenses ; vient ensuite la grande distribution avec 21% des volumes et 13% des dépenses puis les jardineries spécialisées (10% des volumes et 8% des dépenses) ; les e-fleuristes gagnent des parts de marché avec 3% des volumes et 7% des dépenses.

Evolution des marchés

En 2013, la dépense de consommation des ménagesse stabilise (+ 0,2 % en volume), après son repli de 2012 (– 0,5 %) ; les postes de consommation ont évolué en 10 ans (plus de dépenses de logement, de santé, mois de dépenses de loisirs, de véhicule auto,  d’alimentation…)

*« La consommation des ménages se stabilise en 2013 » INSEE Première N° 1 502, juin*

*Plutôt que de comparer les évolutions entre 2012 et 2013, j’ai préféré le faire sur 10 ans en ré-exploitant un tableau.*

Les dépenses directement financées par la collectivité sont plus dynamiques : + 0,6 dont +2,1% pour la dépense de consommation individualisabledes administrations publiques et +1,1% pour celle des institutions sans but lucratif au service des ménages.

En valeur, le revenu disponible brut des ménages augmente à un rythme proche de celui de 2012 (+ 0,6% après + 0,5%), ceci dans un contexte de moindre inflation (+ 0,6% après + 1,4%) ; en conséquence, le pouvoir d’achat se stabilise après un net recul en 2012 (– 0,9%).

Une fois déduites les dépenses « pré-engagées » (29% des dépenses totales, portant essentiellement sur le logement), en hausse de 1,7% (notamment logement eau, électricité, gaz, télécommunications, assurances…), le pouvoir d’achat décroît alors de 1,3%.

En 2013, la consommation des ménages augmente légèrement plus vite, en valeur, que leur revenu disponible brut (+ 0,8% contre + 0,6%), le taux d’épargne étant quasi stable (15%).

Les types de consommation entre 2003 et 2013 ont quelque peu été modifiés : plus de consommation pour le logement, la santé et l’action sociale, l’éducation, les services de transport, mais moins en direction de l’habillement/chaussures, des télécom, de loisirs, d’achat et fonctionnement de véhicules personnels, et d’équipement du logement :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de consommationpar grand poste : dépenses au profit des ménages | 2013 | 2003 | Evol 2013/2003 en % | Montant en Md€ en 2013 | % en 2013 |
| Par le ménage | Par le public  | Par le ménage | Par le public | Par le ménage | Par le public |
| Logement | 20,3 | 1,0 | 18,3 | 1,0 | +11,1 | = | 319,2 | 28,3 |
|  Dont Location | 14,3 | 1,0 | 13,3 | 1,0 | +7,5 | = | 230,0 | 20,4 |
|  Dont chauffage, électricité, gaz… | 3,6 | 0 | 2,8 | 0 | +28,6 | 0 | 53,8 | 4,8 |
| Santé, soins personnels | 4,9 | 9,7 | 4,6 | 9,3 | +6,5 | +4,3 | 219,6 | 19,5 |
|  Alimentation, boissons | 12,9 |  | 13,3 |  | -3,0 |  | 179,5 | 15,9 |
|  Dont alimentation | 8,4 |  | 8,9 |  | -4,1 |  | 139,7 | 12,4 |
|  Dont boissons + alcool, tabac | 3,6 |  | 3,6 |  | = |  | 52,9 | 4,7 |
| Transports | 9,9 |  | 10,4 |  | -4,8 |  | 148,2 | 13,2 |
|  Dont achats véhicule, carburant,… | 5,2 |  | 5,8 |  | -10,3 |  | 76,7 | 6,8 |
|  Dont services de transport | 1,7 |  | 1,5 |  | +13,3 |  | 29,1 | 2,6 |
| Education | 0,7 | 6,2 | 0,5 | 6,6 | +40,0 | -6,0 | 103,3 | 9,2 |
| Loisirs, culture (livres, spectacles, appareils électroniques et informatiques | 6,2 |  | 7,3 |  | -15,0 |  | 93,1 | 8,3 |
| Autres services (dont assurances…) | 5,5 |  | 5,5 |  | = |  | 82,0 | 7,3 |
| Action sociale | 1,5 | 3,7 | 1,3 | 3,1 | +15,4 | +19,4 | 78,7 | 7,0 |
| Hôtels, restaurants | 4,9 |  | 5,1 |  | -4,0 |  | 73,4 | 6,5 |
| Equipement du logement | 4,0 |  | 4,4 |  | -9,0 |  | 59,9 | 5,3 |
| Habillement, chaussures | 3,2 |  | 4,0 |  | -20,0 |  | 47,9 | 4,3 |
| ONG (institutions sans but lucratif en services aux ménages) |  | 2,9 |  | 2,7 |  | +7,4 | 43,4 | 3,9 |
| Télécommunications | 1,9 |  | 2,5 |  | -24,0 |  | 29,1 | 2,6 |
| Total | 100 | 100 |  |  | 1 126,4 | 100 |

Des changements manifestes de modes de consommation où économie budgétaire et préoccupations de l’environnement se mêlent

*« Evolutions du comportement des français face au développement de l’économie circulaire : analyse synthétique des études quantitatives portant sur les modes de vie et les aspirations de la population française », ADEME/Credoc, juin*

Un changement dans les modes de consommation :

\* La consommation de matière pour satisfaire les besoins économiques de la population diminue : chaque habitant, dans sa vie de tous les jours, mobilise aujourd’hui moins de matière (12,1 tonnes par an) qu’il y a 20 ans (14,3 tonnes), du fait de la tertiarisation de l’économie, de l’amélioration de l’efficacité de l’appareil productif, de la contraction de l’économie et des contraintes financières pour les ménages.

\* 65 à 80% des consommateurs valorisent l’idée de faire durer les objets qu’ils souhaitent acheter ; 76% se disent insensibles aux effets de modes (76%) ; la consommation impulsive chute (48% déclarent qu’il leur arrive de faire des achats « coup de tête », contre 61% en 2010 et 56% en 1992).

\* Le rapport à la propriété des objets évolue

\* Une plus grande sensibilité à l’environnement, boostée par la préoccupation des maladies graves, mais cette préoccupation semble s’éroder depuis la crise parmi les jeunes générations,

Depuis une quinzaine d’années, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l’origine de fabrication des produits et ils ont davantage tendance à privilégier des produits fabriqués en France ; les deux tiers se disent prêts à payer ces produits plus chers (contre 39% en 1997) ; le fait d’être produit dans la région est incitatif pour 71% des consommateurs (contre 55% en 2000) ; les motivations sont à la fois écologiques, sociales (soutien à l’emploi) et liée à l’idée que les produits sont de meilleure qualité.

Autant d’éléments qui favorisent l’économie circulaire, mais des freins existent :

\* la peur du chômage et de la pauvreté détournent, en partie, l’attention de l’environnement ; la proportion de Français considérant que « la croissance économique devrait être la priorité, même si cela a un impact sur l’environnement » a nettement progressé depuis la crise, jusqu’à devenir majoritaire aujourd’hui (53% en 2012, contre 41% en 2009).

\* Les années récentes, marquées par une forme de « ras-le-bol » fiscal, la défiance vis-à-vis de l’intervention de l’État dans l’économie font que seulement 37% des français se disent prêts à payer plus de taxes directement affectées à la défense de l’environnement

\* Les consommateurs se méfient des informations sur les produits présentés comme respectant l’environnement ; ils ne distinguent pas toujours clairement les labels officiels

\* L’inertie au changement : 70% disent qu’ils préfèrent plutôt la tranquillité que le changement ; 91% déclarent qu’ils sont plutôt prudents.

« Les consommateurs contribuent-ils à la boucle vertueuse de l’économie circulaire par leur comportement vis-à-vis des produits et des déchets ? »

\* Les consommateurs privilégient le rapport qualité-prix à l’environnement : en 2012, 84% des consommateurs disent qu’un prix compétitif est un élément décisif de la décision d’achat contre 70%

en 2001 ; par ailleurs, seuls 36% se disent prêts à payer 10% plus cher des produits reconnus comme préservant l’environnement, alors qu’ils étaient 66% en 1994.

\* Ils se préoccupent de plus en plus des déchets et des emballages

Aujourd’hui, l’industrie des matières premières (métaux, verres, papiers, cartons) est approvisionnée en France à 50% par des matières issues du recyclage ; en 2010, le secteur de la récupération représentait un chiffre d'affaires de 11,4Md€, en progression de 8,5% par an sur les douze dernières années ; entre 2003 et 2010, la proportion de personnes qui déclarent être attentives à la quantité de résidus que leur achat occasionnera est devenu majoritaire, passant de 41% à 52%.

\* La pratique de tri des déchets est de plus en plus ancrée : 71% déclarent trier systématiquement les piles (30% en 1998) ; 69% mettent systématiquement de côté les papiers journaux (contre 37% en 1998), 76% jettent à part le verre (contre 65% en 1998) ; 82% des Français déclarent trier la plupart de leurs déchets pour le recyclage et 47% faire un compost avec les déchets de leur jardin ou de leur cuisine.

Si la production de déchets par habitant a doublé entre 1960 et 2002 (passant d’environ 175 Kg par habitant à 359 Kg en 2002), il diminue depuis (290 Kg en 2011).

\* Le souhait d’allonger la durée de vie des objets par la réparation : une personne sur deux fait souvent ou toujours réparer ses appareils électroménagers, hi-fi, vidéo ou informatiques plutôt que d’en acheter de nouveaux ; 35% font réparer leurs chaussures chez le cordonnier.

\* Acheter et vendre d’occasion : 75% des consommateurs ont acheté des produits d’occasion en 2012, contre 59% en 2004 ; d’ailleurs, les magasins proposant des produits d’occasion bénéficient d’une bonne réputation auprès de leurs clients (95% une bonne image dont 45% une très bonne image). Toutefois, le prix d’achat est la raison principale et non la cause environnementale.

\* 88% des Français ont déjà fait un don de vêtements ou de chaussures à une association, 79% un livre, un CD ou un DVD, 75% des jeux ou des jouets, 68% un meuble, 67% un téléphone mobile, 61% du gros électroménager, 61% un objet de décoration, 57% du matériel informatique

\* Par ailleurs, 11% disent faire du troc « régulièrement » ou de « temps en temps », sans progression depuis 1995 (12%).

14% déclarent avoir déjà acheté un produit à plusieurs (amis, collègues, voisins) et en partager l’usage

38% déclarent parfois récupérer des objets jetés ou déposés sur les trottoirs

20% louent souvent ou toujours des outils de bricolage

« Dans quelle mesure les consommateurs contribuent-ils à la sobriété de l’économie circulaire par leurs pratiques de vie ? »

\* Les Français veillent davantage à leur consommation d’eau : Les Français consommaient en moyenne 150 litres d’eau par jour en 2009 ; depuis 15 ans, les volumes d’eau prélevés pour les ménages ont baissé de 3%, alors que dans le même temps la population progressait de 7%.

La proportion de personnes déclarant avoir volontairement économisé l’eau du robinet chez eux au cours des douze derniers mois est passée de 52% en 1995 à 66% en 2010, une prise de conscience qui touche aussi les jeunes. Les plus sensibles aux enjeux écologiques sont 80% à économiser l’eau du robinet (61% en 1995).

\* Ils s’efforcent de faire des économies d’énergies dans le logement

81% des ménages cherchent à réduire leur consommation (dont 20% beaucoup) ; cette intention se traduit plutôt dans des petits gestes comme le fait d’éteindre davantage les lumières, d’utiliser des ampoules à économie d’énergie, baisser le chauffage dans les pièces inoccupées, moins utiliser les radiateurs d’appoint et même porter des vêtements plus chauds pour pouvoir baisser la température. C’est l’augmentation du coût des énergies qui motive le plus les ménages à réduire leur consommation, de façon croissante depuis 2009 (44% en 2009, 57% en 2010, 63% en 2011), loin devant les considérations écologiques ou même de recherche de confort.

67% prennent en compte le caractère économe en énergie d’un appareil dans leur logique d’achat ; en 2013, un quart de la population a installé des équipements utilisant des énergies renouvelables (solaire, bois…) ; toutefois, la crise économique tend à accroître les petits gestes d’économie d’énergie, mais à reporter les décisions d’investissement.

Depuis une dizaine d’années, après avoir progressé jusqu’en 1995, la consommation finale d’énergie destinée au chauffage des résidences principales a diminué de 11%, alors que le nombre de ménages a progressé de +19%.

\* Le tout automobile est questionné : entre 1990 et 2009, le parc a progressé de 33% passant de 23 millions de véhicules à 31 millions en 2009, surpassant très largement la croissance de la population dans la période (+10%) ; de 21% en 1953, le taux d’équipement des ménages en automobile est passé à 58% en 1970, à 77% en 1990 puis 83% en 2008 ; 36% des ménages ont ainsi une 2éme voiture.

Toutefois, le parcours annuel moyen des voitures particulières est passé de 14 031 km en 2001 à

12 791 km en 2009; à l’inverse, les transports urbains ou ferroviaires ont pris de l’importance.

L’âge moyen d’un véhicule est passé de 6 ans en 1990 à 8 ans depuis 2006 ; les français n’hésitent pas à choisir un véhicule d’occasion (62% des automobiles en circulation en 2008, contre 50% en 1990). Les consommateurs tendent à choisir des voitures moins puissantes (les voitures de moins de 6 chevaux représentent 79% des immatriculations neuves en 2009, contre 62% en 2003).

70% se déplacent à pied ou à vélo, 53% utilisent les transports en commun, 20% pratiquent le covoiturage.

\* La consommation de produits bio progresse : 64% ont consommé bio dans l’année en 2010, contre 31% en 1995 ; la diffusion du bio se confirme dans toutes les catégories de la population, y compris les ménages modeste ; la santé (90%) et la sécurité (87%) constituent les principales motivations d’achat d’aliments bio avec la qualité et le goût (87%), et la préservation de l’environnement (84%). Le chiffre d’affaires des ventes au détail de produits biologiques, dans le seul champ alimentaire, a ainsi été multiplié par 2,5 entre 2005 et 2012, passant de 1 564M€ en 2005 à 4 004M€ en 2012.

Fiscalité des entreprises, réglementation

La baisse de TVA sur la restauration et les cafés a été répercutée à long terme sur les prix du secteur de la restauration à hauteur d’environ 20%.

*« L’addition est-elle moins salée ? La réponse des prix à la baisse de TVA dans la restauration en France », document de travail N° F1404, Insee, mai*

*Dans le secteur de la restauration et des cafés, la base de données comprend environ 600 000 observations de prix effectuées entre avril 2003 pour les plus anciennes et avril 2011 pour les plus récentes utilisées dans cette étude. Ces observations sont menées dans près de 2900 points de vente situés dans 96 agglomérations de France métropolitaine. Sur les sept postes de la classe restauration et cafés étudiée ici, quatre postes incluent des produits concernés par la baisse de la TVA.*

La baisse de TVA a été répercutée à long terme sur les prix du secteur de la restauration à hauteur d’environ 20%. La répercussion a été plus forte pour les boissons non alcoolisées (44%), puis pour les cafés et autres boissons chaudes (29%), légèrement inférieure pour les repas (autour de 20%). L’essentiel de la répercussion aux prix de la baisse de la TVA est court : de 2 à 5 mois environ selon les types de produits examinés et les analyses menées. Les résultats obtenus font état d’une baisse moyenne des prix de l’ensemble des produits de la classe restauration et cafés de 2,1% à court terme et de 2,4% à long terme, du fait de la baisse de la TVA, alors que la baisse résultant d’une répercussion intégrale de la baisse de TVA aurait été de 9,8%.

Territoires

Entre 1993 et 2011, l’évolution du PIB est d’abord le fait de l’évolution favorable du nombre d’habitants, nettement moins du fait de l’économie des territoires

*« Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise », Insee Première N° 1 501, juin*

Au cours des vingt dernières années, la France a subi deux récessions économiques : en 1993 et en 2008-2009 ; hormis au cours de ces deux crises, le volume du PIB n’a cessé de progresser, chaque région contribuant différemment à la croissance nationale.

De 1993 à 2007, les écarts de croissance entre régions sont modérés : les PIB régionaux augmentent en volume dans une fourchette allant de +1,3% par an en Picardie à +2,8% en Corse et en Languedoc-Roussillon.

 De 2008 à 2011, les rythmes d’évolution divergent plus fortement, certaines régions ne parvenant pas à sortir de la récession : les taux s’échelonnent de –1,2% par an en Bourgogne à +1,9 % en Corse

Au total, entre 1993 et 2011, la croissance annuelle moyenne en volume des PIB régionaux métropolitains varie de + 0,7% en Lorraine et Picardie à +2,6% en Corse.

Les disparités ne résultent que très partiellement du profil d’activité de chaque région : les régions de l’Ouest, du pourtour méditerranéen et Rhône-Alpes ont connu une croissance très liée à celle de la population du fait du climat, du cadre de vie, de certaines politiques publiques locales, des aides européennes (concernant notamment l’aménagement les transports et infrastructures).

Hormis la Corse, dix régions ont, en 2011, retrouvé ou dépassé le niveau de PIB en volume qu’elles avaient atteint en 2008. Il s’agit des régions qui ont le PIB le plus élevé et où sont souvent situées les plus grandes métropoles françaises : Aquitaine, Poitou-Charentes, Île-de- France, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Rhône- Alpes, Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d’Azur. Parmi ces régions, trois présentent une dynamique propre, notamment démographique, particulièrement favorable (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire).

Les régions situées dans le quart nord-est (Lorraine, Picardie, Champagne-Ardenne, Alsace), au centre (Centre, Limousin, Auvergne) ou au centre-est (Bourgogne, Franche-Comté), voire à l’ouest du pays (Basse-Normandie) ont évolué moins favorablement entre 1993 et 2007. La structure productive de ces régions, souvent davantage orientée vers l’industrie ou l’agriculture, n’explique que marginalement leur rythme de croissance économique plus faible.

Entre 1993 et 2007, le PIB de l’Île-de-France a augmenté légèrement plus (+2,3% en moyenne par an et en volume) que la moyenne des autres régions (+2,1%). Contrairement aux autres régions, c’est la spécialisation de la région qui semble expliquer cet écart ; en effet, en 2007, 52% de la richesse créée en Île-de-France provenait des services marchands, contre 33% en moyenne dans les régions de province. Or, les services marchands ont sur cette période une croissance plus favorable que l’industrie. Avec 29% du PIB métropolitain en 2007, l’Île-de-France pèse fortement dans l’économie nationale ; plus largement, le bassin parisien (Île-de-France et régions limitrophes) concentre 42% du PIB métropolitain.

Les écarts interrégionaux de PIB par habitant se sont modifiés entre 1993 et 2011 sous l’effet principal de la récession, passant d’un rapport de 1,98 à 2,19.

Les disparités régionales de productivité apparente du travail, définie comme le rapport entre le PIB et le nombre d’emplois, sont plus resserrées que celles du PIB par habitant ; le PIB par emploi apparaît très dépendant de la structure de l’activité de la région, car il est fortement lié à la présence de secteurs à forte valeur ajoutée. Exemple, les PIB par emploi de l’Île-de-France et de Rhône-Alpes ont plus augmenté que dans les autres régions métropolitaines.

En conclusion entre 1993 et 2011, l’évolution de la population entraine sans ambiguïté l’évolution du PIB et dessine 2 groupes de régions, avec l’exception de l’Ile-de-France tout autant marquée par des activités à forte valeur ajoutée :

- Une évolution annuelle modérée de la population comprise entre -0,1 et +0,4% et une évolution annuelle du PIB de +0,7 à + 1,5% (concentrée entre 0,8 à 1,2%) :

\* régions du nord et de l’est : Champagne-Ardenne, Lorraine, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie, Alsace (avec toutefois la plus forte évolution de la population et un effet sur le PIB proche des autres régions de ce groupe)

\*régions du centre : Centre, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Limousin

- Une évolution annuelle plus importante et de la population comprise entre +0,55 et +2,6%, et du PIB de 1,6 à 2,6% :

\* régions de l’ouest : Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes

\* régions du sud : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Paca, et 2 régions, avec les évolutions de population et de PIB les plus fortes, Languedoc-Roussillon et Corse

- l’Ile de France atypique avec une évolution de la population de +0,52% (inscrite entre les deux groupes précédents ) et +2,1% (identique aux meilleures performances du 2éme groupe)

L’emploi, le marché du travail

Sur un an, 44 400 postes ont été supprimés dans les secteurs marchands (-0,3 %).

*« L’emploi marchand baisse légèrement au premier trimestre 2014 du fait de l’intérim », Insee, Informations rapides, principaux indicateurs, N° 135 ; juin*

Au premier trimestre 2014, l’emploi dans les secteurs marchands non agricole diminue (-21 700 postes, soit -0,1%, après +21 000 au quatrième trimestre 2013). Hors intérim, l’emploi marchand est quasiment stable (+4 500 ce trimestre après -2 000 au trimestre précédent).

\* Dans l’industrie, l’emploi baisse de 0,2% (-7 200 postes) au premier trimestre ; sur un an, le recul atteint -46 300 postes (soit -1,4%).

\* Dans la construction, l’emploi diminue également (-4 300 postes, soit -0,3%) ; sur un an, la construction a perdu 20 800 postes (soit -1,5%).

\* Les effectifs intérimaires, comptabilisés dans le secteur tertiaire, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission, baissent fortement ce trimestre (-26 200 postes, soit -4,8%, après +23 000 au quatrième trimestre 2013).

\* Inversement, l’emploi du secteur tertiaire marchand hors intérim augmente de nouveau au premier trimestre 2014 (+16 000 postes, soit +0,1% après +12 100 postes fin 2013).

Au total, l’emploi dans le secteur tertiaire marchand recule (-10 200, soit -0,1%, après +35 100 au quatrième trimestre 2013) ; sur un an, l’intérim est resté quasiment stable (-2 500 postes) et le secteur tertiaire dans son ensemble a créé 22 700 postes (soit +0,2%).

Ce sont les ETI qui ont opéré le plus de créations nettes, autant avec des emplois peu qualifiés qu’avec des emplois très qualifiés

*« Le palmarès des entreprises qui créent le plus d'emplois en France? » Challenge du 23 juin*

***L'institut Xerfi a publié une  étude "palmarès des créateurs nets d'emploi: top 500 des entreprises" qui lève le voile sur les entreprises qui créent le plus d'emplois nets ; l’article est un Interview d'Olivier Passet,*** *coordinateur de l’étude et directeur des synthèses économiques à Xerfi******.*****

Parmi les 200 plus grandes entreprises implantées en France, seule une trentaine se hisse dans le haut du classement ; les 100 premiers du top 500 des créateurs nets d’emplois sont à 63% des entreprises de taille intermédiaire à capital français et implantées à l’international.

Deux grands profils d’opérateurs créateurs nets d’emplois se distinguent dans ce palmarès :

- d’un côté, des groupes ayant majoritairement recours à de la main-d’œuvre peu ou pas qualifiée, opérant sur des marchés dynamiques et peu exposés aux délocalisations (services à la personne, restauration, distribution). Ils sont à l’origine de 55% des créations d’emplois des 100 premiers du top 500.

- de l’autre côté, les entreprises à fort contenu technologique qui emploient et embauchent des salariés à haut niveau de qualification ; il s’agit de grands groupes industriels, de spécialistes de l’ingénierie ou du conseil en technologie et des acteurs des services informatiques ; ils sont 45% des créations d’emplois des 100 premiers du top 500.

L’industrie française a crée plus du quart des emplois nets des 100 premiers (notamment l’aéronautique, 1/3 des créations d’emplois du secteur) ; cumulés avec les services aux entreprises, ce sont la moitié des emplois crées, alors qu’ils représentent seulement 37% des effectifs salariés

La moitié des 100 premiers opèrent sur des marchés BtoB, une proportion globalement supérieure à la moyenne nationale.

**10 familles différentes de métiers selon l’exposition aux risques professionnels**

*«  Des risques professionnels contrastés selon les métiers », Dares Analyses N° 39, mai*

*L’analyse descriptive des conditions de travail par famille professionnelle à partir des données de l’enquête Sumer met en évidence des similitudes et des oppositions entre ces familles permettant de distinguer 10 groupes de métiers parmi les 61 considérés, en fonction de leur exposition à 8 dimensions des conditions de travail : les contraintes physiques, les contraintes de rythme de travail, les risques chimiques, les risques biologiques, les contraintes organisationnelles, les marges de manœuvre, les relations dans le travail, le vécu et la reconnaissance au travail*

Métiers du bureau (20%)

Ces métiers regroupent des salariés qui ont des horaires « de bureau », c’est-à dire des horaires en général identiques d’un jour à l’autre et rarement atypiques (peu de travail le week-end, en soirée ou de nuit) ; ils sont peu concernés par les contraintes physiques intenses mais impliquent souvent un travail prolongé sur écran.

Cette classe regroupe des métiers plutôt féminisés (à l’exception des employés, opérateurs et techniciens de l’informatique, plutôt masculins).

Les salariés travaillent généralement en contact avec du public et ne sont pas épargnés par les risques psychosociaux (employés et techniciens de la banque et des assurances et les professions intermédiaires administratives de la fonction publique).

Dans la plupart de ces métiers, les erreurs entraînent moins souvent que la moyenne des conséquences graves.

Professions intellectuelles supérieures « actives » **(19%)**

Ces métiers se caractérisent par une charge de travail importante et un travail intense avec des objectifs chiffrés précis (notamment dans les métiers du commerce, de la banque et des assurances). Dans beaucoup de ces métiers, les salariés considèrent très souvent qu’une erreur pourrait entraîner des coûts financiers importants.

Ils ont en outre beaucoup de marges de manœuvre : ils sont plus nombreux que la moyenne à estimer qu’ils reçoivent le respect qu’ils méritent de leurs collègues.

Métiers d’ouvriers « passifs » et peu reconnus **(12 %)**

Ils se caractérisent par des contraintes physiques intenses et par une forte exposition au bruit ; ces métiers, souvent ouvriers, sont en outre souvent exposés à des produits chimiques.

Ils se caractérisent par une charge de travail peu élevée et une faible demande psychologique, ainsi que par de faibles marges de manœuvre Ils ont souvent un travail posté et une majorité d’entre eux occupe différents postes, dans le cadre d’une rotation régulière ou en cas d’urgence ou d’absence d’un collègue. Ils sont particulièrement nombreux à subir au moins trois contraintes de rythme de travail et à ne pas pouvoir faire varier les délais fixés.

Les erreurs dans le travail entraînent souvent des conséquences graves, notamment pour la qualité du produit ou du service, ou des coûts importants pour l’entreprise, et ces ouvriers doivent souvent suivre des procédures de qualité stricte.

Rarement en contact avec le public, mais ils subissent toutefois fréquemment des comportements méprisants.

Ils portent un jugement plutôt négatif sur leur travail et considèrent souvent que leur travail est mauvais pour leur santé ; ils se sentent particulièrement peu reconnus dans leur travail et estiment qu’ils sont traités injustement, qu’ils ne reçoivent pas le respect qu’ils méritent, que leurs perspectives de promotion sont faibles, ou encore que leur sécurité d’emploi est menacée.

Les ouvriers de cette catégorie travaillent souvent dans des entreprises d’au moins 50 salariés.

Le travail temporaire est plus fréquent dans ces métiers que sur l’ensemble des professions.

Métiers de la vente et de l’hôtellerie-restauration **(10 %)**

Les salariés travaillent souvent le week-end et n’ont pas toujours 48 heures consécutives de repos dans la semaine et ont moins souvent les mêmes horaires tous les jours que la moyenne ; Ils sont souvent amenés à occuper différents postes, dans le cadre d’une rotation régulière ou en cas d’urgence ou d’absence d’un collègue.

Par ailleurs, il s’agit de métiers plutôt physiques, qui impliquent notamment de travailler longtemps debout.

Ces salariés sont très nombreux à indiquer qu’ils doivent souvent ou toujours se dépêcher pour faire leur travail. Ils ont des marges de manœuvre relativement limitées. Par contre ils considèrent souvent que leurs supérieurs apprécient leur travail à sa juste valeur et les respectent ; ils estiment relativement rarement que leur sécurité d’emploi est menacée.

Ces salariés sont plutôt jeunes et travaillent souvent dans des entreprises de moins de 50 salariés.

Ils travaillent plus souvent à temps partiel que la moyenne.

Métiers « intermédiaires » de l’industrie et du transport-logistique **(7 %)**

Il s’agit d’une classe « moyenne » pour ce qui est des conditions de travail. Elle ne se caractérise pas par des conditions particulières pour ce qui est des contraintes horaires, des risques physiques, chimiques ou biologiques, ou encore des relations dans le travail. Ces salariés sont toutefois nombreux à subir au moins trois contraintes de rythme et ils ont souvent des contraintes organisationnelles.

Ils estiment très souvent qu’une erreur pourrait entraîner des conséquences graves à plusieurs niveaux (pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants pour l’entreprise, voire même des conséquences dangereuses pour leur sécurité ou celle d’autres personnes, ou des sanctions).

Ils doivent souvent suivre des procédures de qualité strictes et ils sont relativement nombreux à devoir atteindre des objectifs chiffrés précis et passer des entretiens individuels d’évaluation annuels. Mais ils sont moins nombreux que la moyenne à estimer recevoir le respect et l’estime qu’ils méritent à leur travail vu tous leurs efforts.

Cette classe regroupe des métiers plutôt masculins.

Métiers à risques physiques et chimiques, mais avec un bon vécu au travail **(7%)**

Les contraintes physiques sont intenses et souvent multiples (notamment des contraintes posturales et du travail en station debout, exposition au bruit). Ce sont aussi les métiers les plus exposés aux produits chimiques (cancérogènes) ; ils sont particulièrement concernés par la multi exposition (au moins trois produits chimiques) et par une exposition importante par sa durée ou son intensité.

Mais ces professionnels ont un bon vécu au travail et bénéficient d’un soutien social important.

Ils sont plus nombreux que la moyenne à juger que leurs perspectives de promotion sont satisfaisantes vu leurs efforts, que leur position actuelle correspond bien à leur formation et qu’ils reçoivent le respect et l’estime qu’ils méritent. Ils sont enfin plus nombreux que la moyenne à déclarer qu’ils sont satisfaits de leur travail dans l’ensemble.

Les salariés de cette classe sont plutôt jeunes et travaillent en général dans de petites entreprises (moins de 50 salariés).

Métiers de la santé, l’action sociale, culturelle et sportive, l’enseignement privé **(5 %)**

Ils sont proches des métiers « intermédiaires » de l’industrie et du transport-logistique.

Ces salariés sont plus nombreux que la moyenne à indiquer qu’ils doivent toujours ou souvent emporter du travail chez eux en raison de leur charge de travail. Ils ont peu de contraintes de rythme En outre, une erreur dans le travail entraine plutôt rarement des coûts financiers importants pour l’entreprise.

Ils subissent relativement souvent des agressions verbales de la part de leurs collègues ou de leurs supérieurs et sont moins nombreux que la moyenne à estimer que leur supérieur les aide à mener leur tâche à bien.

Ils considèrent en général que leur position actuelle correspond bien à leur formation et ils considèrent que leur travail est bon pour leur santé.

Ces professionnels travaillent souvent à temps partiel.

La formation, les jeunes

297 000 nouveaux apprentis en 2012 : 59% sont localisés dans des entreprises de moins de 10 salariés ; avant leur entrée en apprentissage, 40% n’ont aucun diplôme et 38% au moins le bac ; ces apprentis préparent un CAP/BEP pour 44%, un bac pour 23% et un diplôme de l’enseignement supérieur pour 31%.

*« L’apprentissage en 2012 : quasi-stabilité des entrées,, hausse de la part des contrats courts » Dares Analyses N° 42, juin*

En 2012, 297 000 nouveaux contrats d’apprentissage ont été comptabilisés dans le secteur privé, en hausse de 1% par rapport à l’année précédente, après +2,5% entre 2010 et 2011. Rappelons qu’au 2eme semestre 2012, les employeurs de plus de 250 salariés ont connu la suppression de l’aide accordée par l’Etat.

Entre 1996 et 2008, les entrées en contrat d’apprentissage ont fluctué en fonction du cycle économique autour d’une tendance globalement positive ; la crise de 2008 a ensuite mis un coup d’arrêt ; entre 2008 et 2012, les entrées sont restées globalement stables autour d’un niveau moyen de 290 000 ; 2013, par contre, connait une baisse de 8% avec 273 000 contrats, une diminution plus marquée que celle de l’emploi salarié (-0,2%).

3 secteurs d’activité (industrie, commerce, construction) regroupent 60% des apprentis ; par ailleurs l’évolution 2009/2013 a été moins favorable aux activités traditionnelles employeurs d’apprentis :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Industrie | Commerce | Construction | Autres services | HCR | Services aux entreprises | Coiffure, soins de beauté | AgriculturePêche… |
| 2013(chiffres provisoires) | 22,1 | 18,8 | 18,7 | 12,3 | 11,6 | 7,8 | 5,8 | 2,9 |
| 2012 | 21,2 | 18,8 | 19,7 | 12,3 | 11,5 | 7,7 | 5,8 | 3,0 |
| 2009 | 20,1 | 20,4 | 21,8 | 10,8 | 11,6 | 6,7 | 6,1 | 2,4 |
| Evolution 2013/2009 en % | +10 | -8 | -14 | +14 | = | +16 | -5 | +21 |

Si l’apprentissage demeure largement présent dans les entreprises de moins de 10 salariés (56,3%), il y a régressé au regard de 2010 (59,2%), alors qu’il progressait dans les entreprises de 250 salariés et plus, passant de 12,8 à 16% des nouveaux apprentis.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 0 à 4 salariés | 5 à 9 sal | 10 à 49 sal | 50 à 250 sal | Plus de 250 sal |
| 2012 | 39,0 | 17,3 | 19,5 | 8,8 | 16,0 |
| 2010 | 41,0 | 18,2 | 19,3 | 8,7 | 12,8 |
| Evolution 2010/2012 en % | -5 | -5 | +1 | +1 | +25 |

En termes de profil des apprentis en 2012, 67% sont des hommes ; 40% n’avaient aucun diplôme et 64% étaient scolarisés avant d’entrer en apprentissage ; comparés aux apprentis du secteur public, ces derniers sont davantage diplômés, avec davantage de femmes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Sexe | Age | Diplôme obtenu |
| Homme | Moins de 18 ans | 18-19 ans | 20-21 ans | 22 et plus | Aucun | CAP/BEP | Bac | Au-delà |
| Secteur privé | 67 | 40 | 25 | 19 | 16 | 40 | 21 | 22 | 16 |
| Secteur public | 53 | 24 | 25 | 24 | 28 | 22 | 26 | 31 | 21 |

Noter que dans le secteur public, les entrées en contrat d’apprentissage restent dynamiques mais peu nombreuses : en 2012, 9 800 nouveaux contrats, en progression de 6%, moins qu’en 2011 (10%) ; les collectivités territoriales sont le principal utilisateur avec 70 % des entrées (28 % sont sans diplôme, contre 22 % pour l’ensemble des nouveaux apprentis du secteur public).

44% préparent un diplôme de type CAP/BEP, 23% un bac ou un brevet professionnel, 31% un diplôme d’enseignement supérieur, avec un contrat de 2 ans au plus ; on constate, à ce niveau, peu de différences avec le secteur public :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Niveau de formation préparée | Durée du contrat |
| CAP/BEP | Bac pro, BP | Au-delà | Mention complémentaire | 1 an ou moins | De 1 à 2 ans | Au-delà de 2 ans |
| Secteur privé | 44 | 23 | 31 | 2 | 25 | 66 | 9 |
| Secteur public | 45 | 24 | 30 | 1 | 30 | 61 | 9 |

La hausse du niveau de formation se poursuit (39% ont un niveau au moins égal au bac en 2012 contre 31% en 2010), du fait notamment de l’accroissement du nombre d’apprentis dans les entreprises de plus de 10 salariés, même si les nouveaux apprentis restent moins diplômés que les jeunes en contrat de professionnalisation (75% des moins de 26 ans étaient diplômées au moins de niveau bac) ; dans le même temps, la part des entrées sans diplôme ni titre professionnel passe de 43% en 2010 à 40 % en 2012.

**Préparer un métier de l’industrie ou du bâtiment reste le principal objectif des nouveaux contrats d’apprentissage** (57%, contre 19% pour les contrats de professionnalisation).

**Dans les spécialités de services (43% des qualifications), le niveau de formation est relativement élevé** ; on y trouve plus de femmes (80% des apprenties contre 24% pour les hommes)

40 % des nouveaux contrats ont une durée inférieure à 23 mois (6 points de plus qu’en 2010), une évolution qui s’explique surtout du fait de la part plus importante d’apprentis préparant un diplôme de l’enseignement supérieur (contrats d’une durée maximale d’1 an), alors que les contrats d’une durée supérieure à 22 mois concernent surtout les apprentis préparant un diplôme de niveau bac.

En 2012, 31% des nouveaux contrats du secteur privé ont été enregistrés au plus tard deux mois après la date d’embauche ; 89% ont débuté la même année que celle où ils ont été enregistrés avec un pic très marqué au mois de septembre (53% des contrats débutés en 2012).

Le salaire mensuel net moyen est de 787€ ; il s’échelonne de 688€ dans les entreprises de moins de 10 salariés à 1027€ dans les entreprises de 250 salariés et plus.

Rappelons que le salaire est fonction de l’âge (en 1ére année, 25% du Smic pour les moins de 18 ans, 41% pour les 18-20 ans et 53% pour les 21 ans et plus) ; de ces faits, les moins de 18 ans (30% des apprentis) bénéficient d’un salaire mensuel net moyen de 476€, les 18 à 20 ans (39% des apprentis) de 751€ et les 21 ans et plus (31% des apprentis) de 1 015€.

Il est le plus faible dans les commerces de bouche (633€), les HCR (680€) et de plus de 1 000€ dans les activités financières, les activités informatiques et de communication, l’industrie électronique et des transports.

28 % des contrats commencés au cours de la « campagne » 2011-2012 (entre juin 2011 et mars ans.2012) ont été interrompus avant la date de fin prévue, un taux qui n’a guère évolué depuis 15 ans. 78% des ruptures interviennent avant un an (dont 23% dans les 2 premiers mois). Ce taux est faible pour les contrats d’un an au plus (13%); il se situe entre 30% et 35% pour les contrats de durée supérieure.

Ce taux est très sensible au niveau de diplôme préparé (34% pour le niveau V, contre 16% dans le supérieur) ; il l’est aussi selon le métier préparé  (prés de 50% d’abandon dans les HCR) ; cette rupture signifie aussi le plus souvent l’abandon de la modalité apprentissage, et ce quelque soit le métier ou le diplôme préparé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Diplôme préparé | Métier préparé |
| CAP/BEP | Bac | Au-delà | HCR | Commerce | Industrie | Construction | Services autres | Transports |
| Taux de rupture | 34,5 | 25,3 | 16,4 | 48,9 | 27,5 | 27,1 | 26,8 | 23,5 | 21,5 |
| Taux d’abandon de l’apprentissage | 27,7 | 19,9 | 12,8 | 38,1 | 22,4 | 21,5 | 21,5 | 18,5 | 18,3 |
| Ration abandon/rupture | 80 | 79 | 78 | 78 | 81 | 79 | 80 | 79 | 85 |